



100  
100





# MEMOIRES

2

Contenant divers  
*Evenemens Remarquables,*

Arrivés sous le Regne

D E

LOUIS LE GRAND,

L'estat où estoit la France lors  
de la mort de

L O U I S X I I I .

Et celuy où elle est à present.



A COLOGNE,  
Chez PIERRE MARTEAU.  
1684.



MEMOIRES

de

Evénemens Remarquables

Arrivés sous le Règne

DE

LOUIS LE GRAND

Lequel on estoit la France lors

de la mort de

LOUIS XIII.

Et celui en elle est à présent



A COLOGNE,

Chez PIERRE MARTEAU,

1684.

Fragment of text from the adjacent page, including a large decorative initial 'L' and the words 'sans', 'me', 'pas'.







# MEMOIRES

*Contenant divers Evenemens  
Remarquables, arrivés sous le  
Regne de*

**LOUIS LE GRAND,**

*L'estat où estoit la France lors de la  
mort de LOUIS XIII. &  
celuy où elle est à present.*

**L**A France est montée  
à un si haut point de  
gloire depuis quinze ou  
vingt ans, que c'est  
sans doute un grand sujet d'etonne-  
ment à tous ceux qui ne prennent  
pas la peine de faire reflection sur-

A 2 quoy



quoy cette puissance est fondée, cependant on n'a pas grand lieu de s'en étonner quand on considère avec attention le bon ordre qu'elle observe en toutes choses & le mauvais ordre au contraire que les autres Etats observent.

Il y a trois choses qui contribuent grandement à l'aggrandissement d'un Etat; la première & la plus nécessaire est que celui qui luy commande soit rempli de sagesse & de prudence; car c'est de là d'où dépend tout le bonheur ou tout le malheur des peuples, la seconde que les Finances soient gouvernées par une personne entendüe, la troisième que les Officiers de guerre fassent leur métier par honneur plutôt que par interest, & qu'il y ait des personnes au dessus d'eux qui les fassent rentrer dans leur devoir supposé qu'ils s'en écartent.

A l'é-



A l'égard du premier comme c'est une chose qui depend de Dieu, on peut dire que bienheureux sont les Estats dont les Princes possèdent ces belles qualités, & que malheureux sont ceux de qui les Princes n'ont ni intelligence ni entendement, ce qu'on peut dire aujourd'huy de quantité de Princes de l'Europe qui dorment, s'il faut ainsi dire, lors que le Roy de France veille, mais d'un sommeil si profond qu'on auroit lieu plutôt de croire qu'ils seroient morts qu'endormis. En effet que voyons nous qui ressemble davantage à la mort qu'un Prince qui n'a aucune sensibilité, & ne vaudroit il pas mieux pour sa patrie qu'il fust mort effectivement, que d'estre vivant de la sorte. Mais comme ce n'est pas la le principal sujet de cet ouvrage, & que je ne me suis proposé icy que de représenter trois choses,



savoir en quoy consiste la prudence & la sagesse d'un Prince, en quoy consiste l'administration des Finances, & enfin en quoy consiste la discipline de la guerre. On ne trouvera pas mauvais, que je ne sorte pas de la France, pour voir ces trois choses dans leur perfection dont on ne pourra disconvenir avec moy, pour peu de connoissance qu'on ait de la personne du Roy, de la suffisance de Mr. Colbert, & de la vigilance, & de l'exactitude de Mr. de Louvois.

Mais comme il y a beaucoup de personnes qui font plus de cas d'un ouvrage par sa nouveauté que par tout ce qu'il peut avoir d'allieurs de recommandable, je suis bien aise de dira icy pour ne les pas degouter que quand je parle icy de Mr. Colbert, c'est de son esprit que je veux parler, & non pas de la personne, car quoy qu'il soit mort depuis



puis deux ou trois mois, comme c'est toujours son esprit qui regne dans les Finances, j'ay crû que je pouvois le nommer préferablement à Mr. Pelletier qui a pris sa place, dont le nom n'est pas encore assés connu sur tout dans les Pais estrangers pour croire qu'il pût remplir l'idée aussy parfaitement que fera le nom de son Predecesseur.

Cet ouvrage contiendra donc trois choses, sçavoir quelle a esté l'education du Roy, en quel estat estoient les Finances lors qu'il fut en age de connoissance, & enfin le peu de discipline qu'il y avoit parmy les gens de guerre, afin que l'on juge que ce ne luy a pas esté un petit ouvrage d'avoir apporté de l'ordre à ces deux dernieres choses, où il y en avoit si peu, & qu'à l'égard de la premiere celuy est encore un endroit plus glorieux, puis

A 4 qu'on



qu'on peut dire qu'il s'est surmonté luy mesme en surmontant une méchante éducation.

Les affaires de France ont fait trop de bruit pendant la minorité du Roy pour estre ignorées de personne, ainsi il seroit superflu de parler icy de ce qui a exercé tant de plumes, mais je rapporteray seulement quelques circonstances qui ont esté obmises, ou par dessein ou pour n'avoir pas esté sceües de ceux qui en ont écrit, adjouçant pour la satisfaction du Lecteur que je ne diray rien que je ne sache bien & dont ceux qui estoient de ce temps là dans les affaires les plus secrettes ne pussent rendre témoignage aussy bien que moy. Lors que Louis treize vint à mourir le Roy n'estoit encore que dans sa seiziesme année, & quoy que la France eut esté florissante sous le ministere du Cardinal de Richelieu,



lieu, comme ce Ministre avoit fait  
 neanmoins beaucoup de mécon-  
 tens, on s'attendoit à voir éclat-  
 ter tous les jours de grandes cho-  
 ses, ce fut par cette raison là que  
 Louis XIII. avant que de mou-  
 rir fut bien aise de rappeler tous les  
 Grands que ce Ministre avoit pro-  
 scrits, esperant qu'il rejetteroit par  
 là toute la haine sur luy, & que ces  
 Seigneurs se voyant remis en grace  
 concourroient au bien, & à la  
 grandeur de l'estat; mais comme  
 ils avoient pris dans leur exil des  
 sentimens pleins de violence, &  
 qu'il s'imaginoient que pour effa-  
 cer le souvenir du mal qu'on leur  
 avoit fait, on devoit les combler  
 de graces, ils fomentèrent plutôt  
 les mécontentemens des autres,  
 qu'ils ne calmerent les leurs, telle-  
 ment qu'ils remplirent la Cour de  
 nouvelles brigues, où il n'y en  
 avoit déjà que trop.



Leur dessein estoit de faire donner le regence a la Reyne, parce qu'après avoir esté maltraitée comme elle l'avoit esté du Cardinal de Richelieu & de tous ceux qui suivoient son parti, ils s'imaginoient que la conformité de leur fortune obligeroit cette Princesse à ruiner non seulement les parens & les créatures de ce Cardinal, mais encore à se servir d'eux pre-ferablement aux autres, mais comme ils agissoient en cela avec plus de passion que de prudence Desnoiers & Chavigny qui avoient leur perte évidente si la Reyne avoit la regence par leur moyen, resolurent de disposer l'esprit du Roy en faveur de la Reyne sa Femme dont il étoit beaucoup éloigné, parce qu'il estoit toujours prévenu qu'elle avoit esté de la conspiration de Chalais Maistre de sa garderobe, dont le dessein estoit de se dé-  
faire



faire du Roy, & de faire épouzer  
la Reyne à Mr. le Duc d'Orleans.

Le Cardinal Mazarin Créature  
du Cardinal de Richelieu qui étoit  
tout prest de s'en retourner en Ita-  
lie, ne croyant pas qu'il dût ja-  
mais esperer en France un aussy  
grand établissement que celuy  
qu'il y a eu depuis, voyant que la  
Reyne dans la crainte que le Roy  
ne disposat de la Regence à son ex-  
clusion, écoutoit Desnoyers &  
Chavigny, se joignit à leurs Ne-  
gotiations, & fit si bien en sorte  
que la Reyne desireuse de regner  
sacrifia son ressentiment à son am-  
bition; elle commença donc à voir  
de bon œil, du moins en apparen-  
ce, ceux qu'elle avoit confiderez  
peu de temps auparavant comme  
ses mortels Ennemis, à la reserve  
de Pierre Seguier Chancelier de  
France: parce qu'elle ne pouvoit  
oublier la violence dont il avoit



usé envers elle, quand pour satisfaire aux ordres du Roy il l'avoit fouillée jusques dans un endroit qu'il ne m'est pas permis de nommer pour voir si ce n'estoit point là qu'elle cachoit ses Lettres, elle stipula donc qu'on luy osteroit les sceaux incontinent après la mort du Roy, à quoy s'accorda le Cardinal Mazarin, esperant qu'avec le temps il pouroit la dissuader de cette chose qui estoit grandement contraire à ses interests, car en ostant les sceaux au Chancelier, il les falloit rendre à Chasteauneuf qui les avoit auparavant, & comme Chasteauneuf estoit entiere-ment devoüé à Madame de Chevreuse, & que Madame de Chevreuse haïssoit Mazarin & avoit eu autresfois les bonnes graces de la Reyne, pour l'interest de qui elle avoit esté envoyée en exil, Mazarin apprehendoit son retour sur

tou-



toutes choses , & celuy de Cha-  
steauneuf, s'imaginant & non pas  
sans raison qu'elle voudroit le met-  
tre à la teste des affaires.

Les choses estoient dans cet e-  
stat quand le Roy qui se voyoit  
prés de sa fin sans avoir pu encore  
se resoudre à qui il laisseroit la Re-  
gence, pressé par son Confesseur &  
par les autres gens d'Eglise qui  
l'approchoient de pardonner à la  
Reyne, se disposa à faire une dé-  
claration en sa faveur avec des re-  
strictions néanmoins si considera-  
bles, qu'on pouvoit bien juger  
qu'on devoit plutôt extorquer de  
force qu'il ne l'accordoit de son  
bon gré. Cette déclaration cepen-  
dant estoit plus favorable à la Rey-  
ne que celle qui parut depuis, mais  
comme elle decouvrit sous main  
que le Parlement qui avoit en ce  
temps-là beaucoup de credit s'y de-  
voit opposer, elle y fit ajouter

A 7

quel-



quelque chose en faveur du Due d'Orleans & du Prince de Condé, afin que l'intérêt de ces Princes joint aux siens rendit la déclaration hors de toute sorte d'atteinte.

Cependant comme elle apprehendoit toujours le Parlement, elle amusa l'Évesque de Beauvais de la Maison de Poitiers, de l'esperance de le faire Chef de son Conseil, afin que ceux de sa Famille qui estoient puissans dans cette compagnie y fissent des caballes en sa faveur, & comme le bon homme estoit susceptible de toutes les formes qu'on luy vouloit donner, il fut de si bonne foy qu'il crut déjà sa fortune au plus haut point qu'il la pouvoit esperer, si bien qu'il ne fit point de difficulté de mander à un de ses amis qu'il auroit bientôt part dans sa faveur.

Les choses estoient dans cet état quand le Roy vint à mourir, le Par-  
lement

len  
Re  
tat  
co  
tifs  
sou  
app  
rin  
fuj  
Ch  
leu  
c'e  
voi  
pas  
tre  
spe  
par  
tou  
à f  
nor  
ma  
Co  
La  
ten



lement confirma la Régence à la Reyne, mais il fallut qu'elle achetât le suffrage de plusieurs de cette compagnie qui se montroient reſtitifs aux dernières volontés du Roy, ſous pretexte qu'ils ne pouvoient approuver que le Cardinal Mazarin qui eſtoit étranger, & même ſujet du Roy d'Eſpagne demeurat Chef du Conſeil, alleguant d'ailleurs, mais ſous main, que ce qui c'eſtoit dit du traité de Chalais devoit bien faire prendre garde à ne pas remettre toute l'autorité entre les mains d'un homme ſi ſuſpect & d'une Femme ſoupçonnée par ſon propre Mari, cependant toutes ces menées eſtant étouffées à force d'argent qu'on diſtribua non ſeulement dans le Parlement, mais encore parmi les gens de la Cour qui excitoient des cabales. La Reyne jouit en repos quelque temps de la Régence à quoy aida  
beau-



beaucoup la souplesse du Cardinal Mazarin, qui quoy qu'il fut proprement Chef du Conseil ne laissoit pas de ceder tout l'honneur en apparence au Duc d'Orleans & au Prince de Condé; mais il faisoit en forte sous main que ces deux Princes avoient jalousie l'un de l'autre, ce qui estoit cause que tandis qu'ils songeoient à se contrequarrer il affermissoit sa puissance.

L'Evesque de Beauvais ne faisoit point d'obstacle à la fortune du Cardinal Mazarin, parce que c'estoit un homme d'une suffisance si médiocre qu'il estoit plutôt capable d'embroüiller les affaires les plus nettes que d'en débrouïller aucune, mais comme il voulust se plaindre que la Reyne ne luy avoit pas tenu sa parole, elle l'éloigna d'auprès d'elle & songea à s'assurer de la Personne du Duc de Beaufort, qu'elle avoit extrêmement confi-

de.

der  
tro  
enc  
ces  
ball  
esto  
tach  
Ma  
stea  
Car  
de  
Rey  
doit  
voit  
mal  
arré  
qu'e  
vreu  
fit v  
dina  
cepe  
dans  
il se  
tem



deré autrefois , mais qui pour avoir  
 trop présumé de sa faveur avoit  
 encouru l'indignatiō de cette Prin-  
 cesse; en effet il s'estoit joint à la ca-  
 balle de Madame de Chevreuse qui  
 estoit revenüe en Cour, & avoit  
 taché de faire chasser le Cardinal  
 Mazarin, & de faire installer Cha-  
 steauneuf à sa place, & comme le  
 Cardinal avoit jetté adroittement  
 de la deffiance dans l'esprit de la  
 Reyne que M. de Chevreuse preten-  
 doit la gouverner, comme elle a-  
 voit fait autrefois, il ne luy fut pas  
 malaisé de luy faire consentir qu'on  
 arrêtât Monsieur de Beaufort &  
 qu'elle éloignat Madame de Che-  
 vreuse de ses bonnes graces. ce coup  
 fit voir quel estoit le credit du Car-  
 dinal & sauva les sceaux à Seguier,  
 cependant Mr. de Beaufort fut mis  
 dans le Donjon de Vincennes dont  
 il se sauva néanmoins quelque  
 temps après pour se faire Chef de  
 ceux



ceux à qui l'on donna le nom de Frondeurs, nom qui leur fut donné parce que sans songer comme les autres du moins en apparence à se faire des établissemens à la Cour ou dans les Provinces, ils ne paroissent animés que du zele du bien public, ce qui plaisoit tellement sur tout à la canaille qu'elle se fut fait sacrifier pour eux, & l'on rapporte la dessus une chose assez plaisante qui arriva à Mr. de Beaufort, qui comme je viens de dire s'en estoit déclaré le Chef. On rapporte déjà qu'une grosse harangere de la Halle qui avoit une Fille fort jolie de l'age de dixsept à dixhuit ans, la luy amena un matin, le priant de luy vouloir donner ce contentement qu'elle put avoir un petit fils d'un si grand Prince s'assurant qu'après cela elle ne se soucieroit plus de mourir; quoy qu'il en soit, il est toujours constant qu'on l'appella  
dans

dan  
parc  
les h  
loie  
à l'a  
fées  
les p  
beau  
rent  
que  
sieur  
Ce  
fallu  
tens  
Parle  
fé le  
plus  
néan  
aux m  
qui a  
hors  
ient  
temp  
reste



dans la fuite le Roy de la Halle,  
 parce qu'outre que les respects que  
 les harangeres avoient pour luy al-  
 loient, s'il faut ainſy dire, juſques  
 à l'adoration elles s'eſtoient cotti-  
 fées entr'elles pour luy porter tous  
 les plus belles Fleurs & les plus  
 beaux fruits, dont elles ne voulu-  
 rent jamais prendre d'argent, quoy  
 que ce Prince leur en fit offrir plû-  
 ſieurs fois par ſes Domestiques.

Cependant la dépenſe qu'il avoit  
 fallu faire pour gagner les mécon-  
 tens, ſoit à la Cour, ou dans le  
 Parlement, avoit tellement épui-  
 sé les Finances qu'il ny en avoit  
 plus dans l'eſpargne; il en falloir  
 néanmoins trouver pour ſubvenir  
 aux néceſſités preſſantes de l'Eſtat  
 qui avoit la guerre à ſoutenir au de-  
 hors contre les Eſpagnols qui eſto-  
 ient encore affés puiffants en ce  
 temps là, & au dedans contre le  
 reſte de pluſieurs caballes, qui  
 con-



connoissant le genie du Cardinal Mazarin qui achetoit à deniers contants la paix de ceux qui se declaroient contre luy, estoit plus portée par là à devenir son ennemie que par quelque autre raison quelle put avoir ; pour subvenir donc à l'un & à l'autre, Emery qui estoit Surintendant fit plusieurs Edits qui alloient à la foule du peuple. Mais comme ils regardoient particulièrement les Provinces, & que les plus riches ne s'y trouvoient pas encore interessés, le Parlement les passa tous sans restriction faisant voir par là qu'il n'estoit pas veritablement le Pere du peuple comme il voulut faire accroire depuis. En effet il ne branla point jusques à ce qu'il en vint un, par lequel on taxoit les autres Compagnies Souveraines, & comme il voyoit bien que s'il ne s'y opposoit c'étoit un chemin pour le

le t  
fit  
San  
arr  
pag  
un  
civi  
soie  
l'op  
Edit  
Pala  
tion  
à fo  
cour  
la q  
de  
d'au  
ent  
moi  
avec  
B  
Cha  
pou  
repu  
20



le taxer ensuite, son interest luy fit faire ce qu'il n'auroit jamais fait. Sans cela, il donna donc ce celebre arrest d'union avec les autres Compagnies, & cet arrest fut comme un signal pour allumer une guerre civile, car les peuples qui gémissoient depuis long temps sous l'oppression de tant de nouveaux Edits, coururent en foule au Palais, ou donnant mille acclamations au Parlement lors qu'il vint à sortir, il luy enfla tellement le courage qu'il prit des ce temps là la qualité de Pere du peuple & de Tuteur des Rois, ce que d'autres de leur compagnie avoient tenté avant eux, mais avec moins de fruit quoy que sans doute avec beaucoup plus de raison.

Broussel Conseiller de la grand Chambre, homme venerable pour son age, & d'ailleurs desja en reputation parmy le Peuple à cause

se



se de son intégrité, fut reconduit par une foule innombrable de peuple jusques chez luy, parce qu'on avoit ouï dire que c'estoit luy qui avoit ouvert l'opinion qu'on devoit s'unir pour empêcher qu'on n'achevat d'opprimer les peuples par de nouveaux Edits, cependant les gens du Roy suivant ce qui avoit esté arresté par le Parlement, estant allé faire des remonstrances au Roy sur ces Edits, & y ayant meslé des investives contre le Cardinal, rapporterent à la Compagnie que leurs remonstrances avoient esté mal receües, ce qui commença a faire trembler le Parlement qui n'estoit encore soustenu que de la populace facile à émouvoir, mais aussi facile à r'entrer dans le devoir.

Comme chacun n'estoit pas trop assuré pour luy mesme, tout le ressentiment de la Cour tomba sur

sur  
cele  
ball  
Car  
enn  
luy  
vesc  
la fo  
vain  
qu'e  
l'est  
com  
rom  
rent  
forti  
chan  
de C  
Duc  
Prin  
port  
L  
ce b  
craïn  
preh



sur Brouffel & sur Blancmesnil, celuy-cy accusé d'avoir fait des caballes dans le Parlement contre le Cardinal Mazarin, de qui il estoit ennemi irreconciliable, parce qu'il luy attribuoit la disgrace de l'Evesque de Beauvais son Oncle, sur la fortune de qui il avoit fondé de vaines esperances, celuy-là, parce qu'estant des-interessé comme il l'estoit, la Cour le consideroit comme un homme capable de luy rompre toujours en vifiere. Ils furent donc arrestés tous deux au sortir d'un Tedeum, que l'on chantoit à nostre Dame en action de Graces de la Victoire que le Duc d'Anguien, aujourd'huy Prince de Condé venoit de remporter sur les Espagnols.

La Cour croyoit après avoir fait ce beaucoup, n'avoir plus rien à craindre, & que le Parlement apprehendant une pareille destinée que



que celle de ses membres ne manqueroit pas d'estre plus souple à ses volontés, mais le peuple n'eut pas plustost appris l'emprisonnement de Broussel & de Blancmesnil, qu'il ferma tout d'un coup les Boutiques, & courant aux Armes avec précipitation s'en fut en troupe au Parlement à qui il offrit ses services pour retirer Broussel & Blancmesnil de Prison.

La Cour ne fut pas plûtost avertie que le peuple prenoit les Armes, qu'elle envoya le Marl. de la Meilleraye à la teste de quelques Compagnies du Regiment des Gardes, croyant qu'il luy seroit facile de dissiper une multitude sans chef & sans experience; La Meilleraye trouvant des Hommes en armes qui luy vouloient empecher de passer plus avant fit tirer dessus, mais il luy tomba en mesme temps

sur

sur  
mo  
tou  
ret  
ven  
luy  
cou  
stois  
inst  
Pre  
de  
avo  
la R  
de B  
mes  
bien  
le se  
pou  
fesse  
plu  
que  
pou  
men



sur les bras un nombre infini de monde, qui sembloit pleuvoir de tous costés, ce qui l'obligea à se retirer plus viste qu'il n'estoit venu.

La Cour qui avoit appris de luy, que la sedition estoit beaucoup plus grande qu'elle ne s'estoit imaginée, en fut encore mieux instruite par l'arrivée du premier President Molé, & du President de Mesmes, que le Parlement avoit obligé de venir demander à la Reyne la liberté de Broussel & de Blanc-mesnil. De ces deux hommes le premier estoit homme de bien estant parvenu à sa charge par le seul merite de sa personne, sans pour cela avoir jamais fait de bassesses, par où l'on arive souvent plustôt aux honneurs que par quelque autre endroit que ce soit, pour le second, il estoit entierement dans les interests de la Cour,

B

telle-



tellement que la Reyne leur ayant témoigné que le Roy aloit bientôt venir pour avoir sujet de les entretenir en Particulier avant qu'ils exposassent en public leur commission se mit en conversation avec le premier President; Pendant que le Cardinal Mazarin tira M<sup>r</sup>. de Mesmes contre une fenestre. Celly-cy à la maniere des gens de Cour qui sont tousiours bien aises de flatter le Ministre, luy dit que le mal n'estoit pas si grand que le premier President le luy aloit faire, que ce n'estoit qu'une troupe de gueux qui se dissiperoit d'elle mesme, & que s'il luy en demandoit son sentiment, il ne croioit, pas qu'on dut luy accorder ce qu'elle demandoit, mais faire chatier au contraire les plus seditieux.

Le premier Président, dit au contraire à la Reyne que le mal estoit déjà si grand, qu'il n'y avoit point

po  
me  
lib  
en  
à q  
ref  
qu  
qu  
il n  
tés  
tôt  
à l'a  
fer  
à ce  
I  
men  
& le  
Prés  
ses q  
mais  
sans  
tout  
le C  
tiere



point d'autre remede que de remettre Broussel & Blanc-mesnil en liberté qu'il en estoit d'un peuple en furie comme des eaux de la mer à qui rien n'estoit capable de faire resistance. Qu'il avoüoit avec elle qu'il estoit dangereux, que voiant que son entreprise luy eut succedé il ne se portat à d'autres extremités, mais que comme il falloit plutôt remedier au present que songer à l'advenir, il ne falloit point penser à ce qui pouvoit arriver, mais à ce qui estoit déjà arrivé.

Le Roy estant survenu un moment après avec le duc d'orleans & le Prince de Condé, le premier Président exposa les Mesmes choses qu'il venoit de dire à la Reyne, mais en termes encore plus pressans si bien qu'il auroit persuadé tout le monde de son opinion, si le Cardinal n'eut donné une entiere créance aux discours du Pre-



fident de Mesmes, dont il intrui-  
 fit le Duc d'Orleans & le Prince  
 de Condé, tellement que la Reyne  
 & ces deux Princes s'estant laissés  
 aller à son sentiment, on renvoia  
 les deux Présidens, à qui l'on dit  
 que ce qu'ils demandoient estant  
 contraire à l'authorité Royale,  
 on ne pouvoit pas le leur accorder,  
 on leur recommanda bien cepen-  
 dant de soustenir les interests de la  
 Cour dans leur Compagnie, mais  
 quelque promesse qu'ils en eussent  
 faite il leur fut impossible de gar-  
 der leur parole, du moins à l'é-  
 gard de l'affaire pour laquelle ils  
 estoient venus, car les peuples qui  
 avoient tendu les chaisnes, & qui  
 s'estoient barricadez dans chaque  
 rue ne les virent pas plûtoft reve-  
 nir, que voulant savoir s'ils a-  
 voient obtenu la liberté de Brouf-  
 fel & de Blancmesnil, les arreste-  
 rent à la premiere barricade &  
 ayant



ayant su que leur voyage avoit esté inutile. Ils les forcerét de retourner adjoutant que s'ils revenoient encore sans rien faire ils iroient eux mesmes au Palais Royal ou ils forceroient bien la Reyne & le Cardinal de leur rendre leurs Peres & leurs Protecteurs.

La Cour fut surprise du retour des Présidents, mais elle le fut bien davantage quand Molé luy dit que si elle l'avoit voulu croire, elle auroit évité ce nouvel attentat du peuple, qui ne demandoit plus par la voix du Parlement le retour de Broussel & de Blancmesnil, mais par sa propre voix, c'est à dire par une conspiration de cent mille hommes en armes. Dont on verroit bientôt de tristes effets, si l'on n'y donnoit ordre par une prompte résolution. Le Président de Mesmes qui estoit l'oracle de cette deputation fut aussy consulté, mais

B. 3.

à part,



à part, & comme il avoit esté un peu maltraitté à la barricade par des gens qui se deffioient de ses intrigues, & qu'il ne croyoit pas qu'il fut seur pour luy d'y retourner sans rapporter de bonnes nouvelles, il ne fut plus si complaisant qu'il avoit esté un moment auparavant, & confirma ce que le premier Président avoit dit. Son avis fit décider la Cour, qui estoit encore en balance de ce quelle devoit faire, elle se resolut d'obeir au temps & donna parole de la liberté de Broussel & de Blancmesnil, mais comme le peuple se deffioit de l'exécution, il demeura sous les armes jusques à ce qu'on les eut fait revenir & les conduisit chez eux comme en triomphe.

Voila, comme se passerent ces fameuses barricades de Paris, deux simples Conseillers ayant esté capables de faire soulever un grand  
peu-



peuple, qui comme la Reyne le  
 feut bien dire au premier Prési-  
 dent: avoir veu souvent mettre les  
 Princes du Sang en prison sans fai-  
 re mine seulement que cela luy fit  
 de la peine, cependant il ne sa-  
 voit pas que pendant qu'il faisoit  
 tant d'efforts en faveur de Broussel,  
 le Cardinal taschoit de se l'acquérir  
 en luy promettant outre la liber-  
 té, le Gouvernement de la bastille  
 pour un de ses Enfans, & comme  
 il estoit pauvre, ce traité qui  
 n'eut pas le temps de réüssir à cau-  
 se de la précipitation des peuples,  
 eut son effet deux ou trois mois  
 après, mais quoy qu'il fut tenu fort  
 secret les peuples ne laissant pas de  
 concevoir quelque ombrage de ce  
 qu'un homme qui s'estoit opposé  
 aux entreprises de la Cour, en eut  
 reçu des recompenses en perdi-  
 rent plus de la moitié de la bonne  
 opinion qu'ils avoient conceuë de  
 luy.



Jusques là le Duc d'Anguien n'avoit eu aucune part à tout ce qui s'estoit passé, mais il n'en estoit pas moins considéré pour cela des deux partis, car comme on voyoit qu'il estoit devenu, l'admiration des peuples & l'amour des gens de guerre, la Cour croyoit que s'il se déclaroit en sa faveur, il luy seroit aisé de dissiper toutes les brigues qui se faisoient contre son autorité, & le Parlement de son costé s'imaginait qu'avec son secours, il chasseroit aisement le Cardinal Mazarin des affaires qui estoit devenu tellement odieux aux peuples, qu'ils ne respiroient plus que sa perte ou son éloignement. Dans cette veüe & la Cour & le Parlement avoient envoyé vers luy pour captiver ses bonnes graces. Longueil homme violant, seditieux, & grand Amateur des nouveautés, qui y estoit  
alé



alé de la part du Parlement, n'oublia rien pour luy rendre le Cardinal auffy noir qu'il luy paroiffoit, & il eftoit à craindre qu'un homme qui joignoit à fa paffion des raifons preffantes & pleines d'une grande apparence, n'eust fait impreflion fur l'esprit de ce jeune Prince, si le Duc de Chastillon qui eftoit chargé des secrets de la Cour, n'eust rabbattu fes coups, ce n'est pas que celuy cy eut de si bonnes raifons à donner que pouvoit avoir Longueil, mais il avoit un grand avantage sur luy en ce que connoiffant le Prince de Longuemain, tout ce qu'il luy difoit portoit coup, joint à cela que le Prince aimoit fa Femme, & que fuivant la maxime des tous les Galans, il ne pouvoit rien refuser au Mary afin que sous prétexte d'amitié il luy bouchat les yeux sur ce qu'il avoit peur qu'il ne vint à découvrir.

B 5

Lon-



Longueil ayant donc rapporté de méchantes nouvelles au Parlement, & Chastillon au contraire en mandant tous les jours de bonnes à la Cour, elle depécha un Courrier au Duc d'Anguien, par lequel elle le conjuroit après avoir donné ordre à la Frontiere, de s'acheminer incessamment aux environs de Paris avec ses Troupes, elles n'estoient gueres nombreuses n'y ayant que sept à huit mille hommes, mais comme la reputation de celuy qui les commandoit faisoit qu'on s'imaginoit aisement que rien ne leur estoit impossible; Paris ne laissa pas d'en trembler, & sur tout une bonne partie du Parlement, qui savoit bien que si on luy eut rendu justice, on en eut fait passer beaucoup par la main du Bourreau. En effet le pretexte du bien public n'estoit qu'une couverture à plusieurs pour tacher de faire

re



re réussir leur ambition, & quoy que dans les assemblées il ne parlassent qu'avec mépris & mesme avec horreur de Mazarin, ils ne laissoient pas d'entretenir commerce avec luy & de luy promettre toute sorte de fidelité, s'il vouloit leur accorder ce qu'ils luy demandoient, ainsy Longueuil, l'un de ceux qui luy vouloient le plus de mal en apparence, changea bien-tost de sentiment quand il luy eut promis cinquante mille écus, & à son Frere le Président de Maisons, la charge de Surintendant des Finances.

Le Duc d'Anguien estant arrivé à Paris, la Reyne qui avoit résolu de mettre plûtost tout l'état en danger, que de souffrir que le Parlement parlât davantage de chasser le Cardinal, prevint Mr. le Prince par de grandes plaintes qu'elle fit contre luy. Elle luy dit

B 6

que



que ce qu'elle luy avoit fait dire par  
 Chastillon n'estoit rien en compa-  
 raison de ce qu'il verroit bientost  
 luy mesme, que le Parlement ne  
 se contentoit plus de se plaindre du  
 ministere, mais qu'il vouloit que  
 toutes choses luy passassent par les  
 mains, qu'il pretendoit qu'on ne  
 pourroit plus faire ny de Paix ny de  
 Guerre sans son ordre, qu'on luy  
 communiquât les affaires étrange-  
 res aussi bien que celles du Royau-  
 me, qu'il pût changer les Mini-  
 stres quand ceux que l'on auroit  
 choisis ne luy plairoient pas, & en-  
 fin qu'on luy consignât la supreme  
 authorité. Que c'estoit à luy qui  
 venoit de faire trembler les Enne-  
 mis, d'abbatre ces petits Bour-  
 geois qui de Fils de Marchands  
 qu'ils estoient la pluspart trancho-  
 ient déjà de Souverains, que son  
 interest si rencontroit avec celuy  
 de son Fils, parce que s'ils avoient  
 l'auda-



l'audace de vouloir reformer le Roy, combien à plus forte raison, pretendroient ils connoistre des actions des Princes du Sang, lesquels cependant n'avoient à leur répondre, que quand ils contrevenoient aux loix du Royaume, ou qu'ils avoient prévariqué à leur devoir. A ces raisons la Reyne joignit des prieres & des larmes, & le Roy luy mesme qui estoit encore si jeune qu'il faisoit tout ce qu'on luy faisoit faire, l'embrassa, le conjurant de ne le pas abandonner en l'estat ou il estoit.

Il n'en falloit pas tant au Duc d'Anguien pour se porter aux plus grandes extremités. Luy qui commençoit à s'accoûtumer que tout pleiat sous luy, ne pût souffrir que le Parlement parlât d'envahir une autorité qui ne luy estoit pas due. Il demanda donc à la Reyne ce qu'il y avoit à faire pour le service



du Roy pour le sien & pour celuy  
du Cardinal, & il s'engagea à elle  
de ne rien épargner pour reprimer  
les attentats du Parlement.

A quelques jours de la il accom-  
pagna le Duc d'Orleans qui alloit  
au Palais & comme il eut pris pla-  
ce, Violle qui avoit beaucoup de  
credit dans la compagnie se leva,  
& dit que le sujet qui les assembloit  
là, estant d'une si grande impor-  
tance qu'ils ne pouvoient faire au-  
cun pas qui ne les conduisit, ou à  
la gloire ou à l'infamie, il n'y avoit  
point d'apparence de l'entamer  
qu'auparavant, ils n'eussent de-  
mandé l'assistance du St. Esprit,  
mais comme il s'en falloit beau-  
coup qu'il n'en fut éclairé luy mê-  
me, il méloit déjà quantité d'in-  
vectives contre le Cardinal, quand  
Mr. le Duc d'Anghien, que j'ap-  
pelleray Dorenavant le Prince de  
Condé, parce que son Pere estoit  
mort,



mort, luy dit, mais en le menaçant des yeux & de la main, qu'il eut à se taire, & s'adressant au même temps au premier Président, il luy dit qu'il s'étonnoit que luy qui estoit Chef d'une si celebre compagnie ne tâchat pas de reprimer la licence que se donnoient certaines gens, qui sous pretexte de bien public, tachoient d'exciter les peuples à sedition, que si la jeunesse du Roy & son peu d'expérience estoient cause de ses desordres, il les avertissoit que Mr. le Duc d'Orleans qui estoit là present & luy, suppléeroient à l'un & à l'autre, qu'ils prissent donc bien garde à ne pas passer le du de leurs charges, sinon que le Roy ne manqueroit pas de bons fujets pour les faire rentrer dans leur devoir.

Cette harangue qui estoit courte, mais significative, troubla toute l'assemblée, cependant comme

me



me elle sortoit de la bouche d'un homme que chacun apprehendoit, elle retint les plus mutins dans le silence, mais leurs yeux parloient assés au deffaut de leur langue, le premier Président quoyque zelé pour l'honneur de la Compagnie à qui le Prince de Condé avoit fait affront en menaçant ainsy un de ses membres, ne fut pas fasché cependant de ce qui estoit arrivé, parce qu'il crut qu'un homme d'une telle importance s'estant déclaré; ceux du Parlement de qui il n'approuvoit pas les sentimens emportés, songeroient à se moderer, il dit néanmoins à Mr. le Prince qu'il ne pouvoit s'empêcher de luy dire que la maniere dont il venoit d'en user à l'égard d'un Magistrat avoit dequoy surprendre la Compagnie, qui ne s'étoit assemblée que pour apporter du remede aux malheurs de l'Etat,

&

& n  
nou  
ce  
bo  
suff  
cro  
usé  
plu  
tion  
gnie  
uns  
rien  
affli  
train  
s'est  
avo  
actio  
Cap  
à re  
Etat  
Fron  
clata  
C  
tout



& non pas pour luy en susciter de nouveaux, qu'il croyoit bien que ce qu'il en avoit fait n'estoit qu'à bon dessein, mais que comme les suffrages devoient estre permis, il croyoit aussy que quand il en avoit usé autrement il n'en auroit pas plus mal fait. Qu'il voyoit l'émotion de la pluspart de la Compagnie & que s'il y en avoit quelques uns qui ne fissent pas semblant de rien, ils n'en estoient pas moins affligés, que leur douleur au contraire n'en estoit que plus sensible, s'estant attendus qu'un Prince qui avoit égalé par ses premières actions les actions des plus grands Capitaines, concourroit avec eux à retablir la tranquillité dans un Etat, dont il venoit d'assurer les Frontieres par des Victoires si éclatantes.

Cette harangue ne satisfit pas tout le Monde également. Les plus.



plus vieux & les plus sages trouverent qu'elle disoit beaucoup de choses en peu de mots, & qu'en égard à la conjoncture du temps, le premier Président n'avoit pû mieux remplir son devoir, mais les plus jeunes & les plus étourdis à qui le sang bouilloit encore dans les veines, n'approuvant que ce qui estoit selon leur inclination, se mirent à murmurer entr'eux, & Mr. le Prince à qui la harangue n'avoit déjà pas plû parce qu'il n'étoit pas accoûtumé, n'y qu'on luy dit la verité ny qu'on s'opposât à ses volontés, en sentit émouvoir sa bile tellement qu'au lieu de reparer ce qu'il avoit fait, en ne prenant pas garde à ce que ces jeunes gens là faisoient, il les menaça comme il avoit fait Violle, c'est à dire des yeux & de la main.

La Cour fut ravie qu'il se fust déclaré pour elle si authentiquement

me  
fav  
dig  
ced  
lici  
inte  
luy  
Par  
tant  
le s  
ce q  
son  
I  
de l  
viol  
pée  
entr  
men  
tere  
duq  
ne p  
part  
pas  
qu'i



ment, néanmoins comme elle favoit que le Parlement tout indigné qu'il devoit estre de son procédé, ne laissoit pas de la faire solliciter sous main d'entrer dans ses interests, elle fit son possible pour luy faire prendre les Armes contre Paris qui appuioit le Parlement, tant le peuple de cette grande Ville s'estoit laissé prevenir que tout ce qu'il en faisoit n'estoit que pour son bien.

Le Coadjuteur de Paris qui étoit de la Maison de Rets, homme violant & plus propre à porter l'épée que la Mitre, fut le Médiateur entre Mr. le Prince & le Parlement dont il avoit embrassé les interests avec le parti des Frondeurs duquel il s'estoit mis, parce que ne pouvant estre Chef de l'autre parti il esperoit que s'il ne pouvoit pas avoir cette qualité dans celuy qu'il suivoit, il en auroit toujours  
l'au-



l'autorité, Mr. de Beaufort n'é-  
tant pas un grand homme de Ca-  
binet. Je ne say si comme il n'ai-  
moit pas à dépendre de personne il  
employa toute sa rethorique pour  
persuader Mr. le Prince, ou si veri-  
tablement il fit ce qu'il pût sans y  
pouvoir réussir quoy qu'il en soit  
après plusieurs conferences & une  
particulièrement à Noisy ou il  
assista plusieurs autres personnes  
& ou Mr. le Prince parut néan-  
moins bien ébranlé, il reconnut  
qu'il n'y avoit rien a faire avec luy,  
si bien qu'il avertit le Parlement  
de changer le dessein qu'il avoit eu  
de le gagner, en celuy de se def-  
fendre de ses entreprises; qu'il sa-  
voit de bonne part que la resolu-  
tion estoit prise de bloquer Pa-  
ris, & qu'on n'attendoit qu'une  
occasion favorable pour cela.

Le Parlement traitta cet avis de  
vision, sachant que toutes les for-  
ces.



ces de la Cour estoient reduites à huit mille hommes, lesquels ils ne croyoient pas capables de s'oser seulement presenter devant un Fausbourg, mais le Prince de Condé prenant la chose d'autant plus à cœur qu'il savoit qu'on le méprisoit luy & ses Troupes, se mit en Campagne dès que le Roy eut trouvé moyen de sortir de Paris, & s'emparant des passages qui estoient au dessus & au dessous de la Seyne, il fit voir une chose qui paroistra incroyable à la posterité c'est à dire une Ville ou il y avoit plus de deux cent mille hommes propres à porter les armes, assiegée avec huit mille hommes seulement.

Le Parlement fut fort étonné de cette entreprise, & le peuple encore davantage, parce qu'il manquoit de Pain qui ne venoit plus au marché comme c'estoit  
l'or-



l'ordinaire. On envoya des Députés au Roy qui s'estoit retiré à St. Germain, pour le prier de revenir à Paris & d'ouvrir les passages, mais on renvoya les Députés sans les vouloir écouter seulement, cependant les gens de guerre faisoient des courses tous les jours jusques dans les Fausbourgs, d'où ils ne revenoient jamais sans faire de butin. Le Parlement voyant que c'estoit tout de bon que le Roy songeoit à le réduire avec la Ville de Paris, fit des levées de Cavalerie & d'Infanterie, mais la premiere fois qu'on en fit la reveüe pas un ne favoit seulement en quel rang il se devoit mettre, & comme les Generaux n'en favoient gueres davantage, ils pouvoient dire qu'ils ne manquoient pas d'hommes, mais qu'ils ne manquoient que de Soldats. Dans cette extremité le Parlement fit une chose qui luy  
 fera

fera  
 subfi  
 ront  
 l'Ar  
 pour  
 l'Ar  
 luy  
 Fran  
 mes  
 vau  
 depo  
 l'Ar  
 cute  
 luy  
 pu  
 tion  
 ce f  
 me  
 que  
 me  
 luy  
 tou  
 Pa



sera honteuse tant que la France subsistera, & que les hommes auront de la memoire. Il envoya vers l'Archiduc qui estoit à Bruxelles pour luy demander du secours, & l'Archiduc conclud un traité avec luy par lequel il devoit entrer en France à la teste de dix mille hommes de pied & de six mille chevaux; la Cour en ayant eu le vent depescha au mesme temps vers l'Archiduc pour l'empêcher d'exécuter cette résolution, mais celui qu'elle y avoit envoyé n'ayant pu le persuader quelque proposition avantageuse qu'il luy eut faite, ce fut à elle de prendre d'autres mesures.

Il n'y en avoit point d'autres que de s'accommoder promptement avec le Parlement, ce qui luy estoit d'autant plus aisé que de tous les Generaux qu'avoient les Parisiens il n'y avoit que le Duc de Beau-



Beaufort avec qui elle n'entretint point de correspondance, la plupart mesme du Parlement avoient des intelligences secretes avec les Courtisans & ayant de la confusion qu'on leur pût imputer un jour d'avoir attiré les Ennemis dans le cœur du Royaume, ils témoignèrent du regret de ce qu'ils avoient fait, & qu'il ne tiendroit pas à eux qu'on n'accomadât toutes choses. La Cour sachant dans quelle disposition estoit le Parlement luy envoya un Herault revetu de son habit de Cérémonie, mais le Parlement ayant deliberé sur sa venue ne le voulut point recevoir luy disant néanmoins qu'il aloit deputer au Roy à l'heure mesme pour luy dire les causes de son refus, lesquelles furent rrouvées justes, car elles n'estoient fondées que sur ce que l'on n'envoie des Heraults qu'aux Souverains, & que le  
 Roy



Roy n'ayant à traiter qu'avec ses  
sujets, il n'estoit pas à propos de  
prodiguer si legerement son autho-  
rité.

Un procedé si different de celuy  
que le Parlement tenoit depuis  
quelque temps fit esperer à la  
Cour que l'accommodement ne  
feroit pas difficile, les personnes  
qu'il y employa en firent encore  
concevoir de plus grandes esperan-  
ces, car c'estoit le premier Prési-  
dent & le Président de Mesmes,  
celuy-cy entierement devoué à la  
Cour, comme j'ay déjà dit, celuy  
là, homme de bien, & ne deman-  
dant que la Paix dont dependoit le  
bonheur & la seureté de l'Etat. Ce-  
pendant quelques uns ayant trou-  
vé à redire que ce fut par leur mi-  
nistere que toutes choses se con-  
clussent, on nomma le Président  
le Coigneux & Violle à leur place,  
lesquels s'aboucherent à Ruel avec

C

Mr.



Mr. le Chancelier & Mr. le Tellier alors Secretaire d'Etat, & aujourd'huy Chancelier de France, l'accommodement fut assés difficile entre les mains de ses Messieurs là, parce que quoy que le Cardinal Mazarin eut déjà obtenu une partie de ce qu'il demandoit par le consentement qu'ils avoyent donné qu'il demeurât dans les affaires, comme il croyoit, néanmoins qu'il y aloit du sien à faire rendre ses Meubles qui avoient esté vendus à l'Encan par Arrest du Parlement, il avoit donné ordre au Chancelier & à Tellier d'insister à la restitution, & le Coigneux & Violle se roidissoient à n'en rien faire, enfin comme on croyoit que Laigreur ou ceuxcy commençoient à entrer ne fut capable de nuire à ce qui réstoit encore de l'ouvrage, le Cardinal se desista de sa prétention ce qui applanit les autres difficultés.

bien  
des  
pas  
peu  
plaf  
con  
rem  
pen  
trait  
fortu  
avoi  
tité  
les u  
form  
l'avo  
perp  
d'Or  
ne  
qu'au  
son fa  
tent  
de la  
tent à



Il n'y eut personne qui ne fut bien aise de cette Paix, à la reserve des Frondeurs, dont on ne se mit pas beaucoup en peine, mais on peut dire que ce ne fut qu'une Paix plastrée ou l'on prit plus de soin de contenter les particuliers, que de remedier aux maux de l'Etat, cependant la Reyne estoit ravie de ce traité là, parce qu'il assuroit la fortune du Cardinal Mazarin qui avoit esté bien ébranlée par quantité d'arrests du Parlement, dont les uns avoient ordonné qu'on informeroit de sa vie, & les autres l'avoient banny du Royaume à perpetuité; pour ce qui est de Mr. d'Orleans, comme ce n'estoit qu'une machine qui ne se remuoit qu'au gré de l'Abbé de la Riviere son favory, il en estoit le plus content du Monde, parce que l'Abbé de la Riviere en estoit aussi content à qui l'on avoit fait esperer un



Chapeau de Cardinal à la premiere nomination que la France en faisoit au Pape, Mr. le Prince de son costé en estoit extremement satisfait, parce qu'outre que sa reputation estoit encore augmentée parce qu'il avoit fait de surprenant au Blocus de Paris, il le regardoit comme l'arbitre du Royaume & le Protecteur de la Couronne; & certainement il faut dire icy à sa louange, que ce qu'il avoit fait en cette occasion là estoit une suite glorieuse de tant de grandes actions qui le rendoient déjà si recommandable; en effet, outre qu'il avoit tenu comme j'ay déjà dit une si grande Vile & si peuplée bloquée avec si peu de Monde, il avoit encore attaqué & pris Charenton, ou il y avoit trois mille hommes, en presence d'un nombre infini de milice qui sembloit n'estre sortie de Paris que pour estre témoin de sa prise,



prise, mais quoyque cette action  
tion, luy eut acquis une grande ré-  
putation comme il y avoit perdu le  
Duc de Chastillon, il avoit esté  
plus sensible à sa perte qu'à la gloi-  
re qui luy en revenoit.

Les choses estoient en cet estat,  
quand le Coadjuteur qui se plai-  
gnoit de Mr. le Prince en beaucoup  
de choses comme d'avoir pris des  
engagemens avec luy, & de n'a-  
voir pas satisfait à sa parole, coin-  
me aussi de l'avoir sacrifié dans le  
dernier traité, résolut de s'unir  
avec le Cardinal, à quoy il trou-  
voit une conjoncture favorable,  
car ce Ministre commençoit à voir  
que pour estre sorti d'une captivité  
il n'en estoit pas moins rentré en  
un autre, en effet le Prince de  
Condé croyant que l'obligation  
qu'il luy avoit, estoit d'une nature  
à ne pouvoir jamais estre acquittée  
bien loin d'estre content des graces



qu'il avoit obtenüe pour luy & pour les siens, en demandoit toujours de nouvelles, & si on ne les luy accordoit il n'y avoit sorte de plaintes qu'il ne fit, & contre le Cardinal & contre la Reyne. Melme il ne pouvoit daillieurs s'empêcher de medire de luy, ce qui estoit dabord rapporté à ce Ministre, qui pour savoir tout ce qui se passoit dans la Maison de son Ennemi, donnoit des pensions à ceux en qui Mr. le Prince avoit le plus de confiance, & estoit Maistre par ce moyen là de son secret. Comme toutes choses sembloient devoir conspirer à une nouvelle guerre civile, car enfin le mécontentement des Grands croissoit plutôt qu'il ne diminuoit, chacun chercha à se faire des créatures. Le Coadjuteur mit dans le parti du Cardinal le Duc de Beaufort, à qui il fit accorder plusieurs graces  
par



par la Reyne , & qui outre cela estoit animé contre Mr. le Prince, par des choses qui luy estoient arrivées qui luy tenoient beaucoup au Cœur.

Le sujet de cette haine venoit, de ce que Mr. de Beaufort après avoir aimé Madame de Longueville sœur de Mr. le Prince, & en avoir esté bien traité, avoit eu l'indiscretion de publier ses faveurs, & de la sacrifier à Madame la Duchesse de Montbazon de qui il estoit devenu amoureux. Et pour ne point laisser de lieu de douter de ce qu'il disoit, il luy remit entre les mains une centaine de Lettres qui justifioient toute l'intrigue. Madame de Montbazon a qui estoit un triomphe glorieux de l'emporter par dessus Madame de Longueville, qui outre qu'elle avoit plus de naissance avoit beaucoup plus de jeunesse, ne pouvant



retenir sa vanité en cette occasion là, monstra toutes ces Lettres à qui les voulut voir, & croyant par là deshonnorer sa rivale, elle se deshonoroit elle mesme, en faisant voir sa nouvelle intrigue.

Cependant ce n'estoit pas là de quoy ces deux Dames s'embarraffoient, elles avoient toutes deux une merveilleuse facilité de ne refuser personne & convenant en ce point, elles convenoient encore en un autre qui estoit, de ne se pas soucier de ce qu'on en pouvoit dire, ainsy quoy que chacun parlat dans le Monde de cette derniere chose fort à leur desavantage, l'une ne laissa pas de continuer toujours de montrer ses Lettres, l'autre d'armer Ciel & Terre pour en tirer vengeance.

La Duchesse de Longueville avoit fait succeder au Duc de Beaufort le Duc de la Rochefoucault  
qui



qui estoit alors bien avant dans ses  
bonnes graces, mais qui pour cela  
ne possedoit pas tout seul ses fa-  
veurs, car elle les luy faisoit par-  
tager avec le Prince de Condé, &  
avec le Prince de Conti, qui tout  
ses Freres qu'ils estoient, ne s'esto-  
ient pu empêcher de l'aimer.

Le Duc de la Rochefoucault qui  
estoit fort bien avec le Prince de  
Condé, considerant qu'il estoit  
necessaire de le prevenir sur ce qui  
se passoit dans le Monde, entre  
Madame de Longueville & Mada-  
me de Montbazon, s'y prit d'une  
maniere fine & delicate, & ne luy  
rapportant que la copie des Let-  
tres qui ne concludoient rien, il luy  
supprima celles qui concludoient  
davantage, de peur qu'il ne mal-  
traittat trop sa Maistresse, à qui  
cependant il vouloit beaucoup de  
mal d'avoir le cœur assés grand  
pour aimer tant de Monde à la fois.



Cependant comme elle estoit belle, qu'elle ne manquoit pas d'esprit, & que daillieurs elle estoit Princesse du Sang, ce qui satisfaisoit en mesme temps & ses sens & sa vanité, il resolut de la menager quelques deffauts qu'elle eut puis qu'aussy bien il luy estoit impossible de reformer la nature. Il avoit apprehendé dabord l'éclat & les reproches que devoit faire le Prince de Condé à une nouvelle, qui concernoit en un mesme temps & l'interest de son cœur & l'interest de sa gloire, mais trouvant que ce luy là n'y prenoit plus de part par la nouvelle passion qu'il avoit pour Madame de Chastillon, & qu'il n'y avoit que celle-cy qui agissoit, il ne craignit plus de luy decouvrir le reste de l'intrigue afin de l'animer davantage à la vengeance.

Le Prince de Condé qui naturellement estoit fort violent, étant  
enco-



encore excité sous main à le devenir davantage, maltraitta extraordinairement Mr. de Beaufort à la premiere rencontre, & cet éclat ayant partagé toute la Cour, les uns furent offrir leurs services à Mr. le Prince, & les autres à Mr. de Beaufort qui avoit beaucoup d'amis, parce que la Reyne l'ayant extrêmement distingué après la mort du Roy son Mary, jusques à luy donner en garde la personne du Roy & de Mr. le Duc d'Orleans d'aujourd'huy, chacun avoit cru que sa faveur continueroit & qu'il feroit en estat de rendre des grands services:

L'affaire estant venue à la connoissance de la Cour, elle deffendit les voyes de fait à ces deux Princes, & ayant entrepris de les accommoder, comme le Duc de Beaufort avoit tort dans le fonds, quelque inclination que le Cardi-



nal Mazarin eut à le favoriser, il ne se put empêcher de rendre justice à Mr. le Prince, à qui le Duc de Beaufort fut obligé de faire des excuses, & de demander pardon à Madame de Longueville. La Duchesse de Montbazon de son costé que l'on avoit fait intervenir dans l'affaire, fut rapporter les Lettres à l'Hostel de Condé, ou Mr. le Prince luy fit une grande mercuriale, ce qui fascha dautant plus cette Princesse qu'elle n'estoit pas accoustumée d'avoir de ces sortes d'éclairciffemens avec les Hommes à qui elle commandoit plutôt qu'elle n'obeïffoit. Cette affaire ayant laissé dans le cœur des parties un ressentiment, qui estoit dautant plus à craindre, que chacun tachoit de déguiser ses sentimens, il ne fut pas malaisé au Cardinal qui ne guettoit que ces sortes d'occasions là pour en profiter, d'attirer

d'a  
tou  
l'y  
me  
bea  
&  
cha  
il p  
teu  
aya  
eux  
le P  
pas  
luy  
adv  
ne v  
d'é  
ten  
réco  
lais  
la  
con  
luy



d'attirer le Duc de Beaufort avec tout son parti dans ses interests, il l'y engagea dailleurs par la promesse qu'il luy fit d'un des plus beaux Gouvernemens de France, & de quelque établissement pour chacun de ses amis en particulier, il promit pareillement au Coadjuteur de le faire faire Cardinal, & ayant ainsy pris ses mesures avec eux il ne songea qu'à perdre Mr. le Prince, qui de son costé n'avoit pas de meilleurs sentimens pour luy.

Le Prince de Condé qui estoit adverti de tout ce qui se passoit, ne voyant point de meilleur moien d'éviter le peril que de lier étroitement avec Mr. le Duc d'Orleans rechercha ce Prince d'amitié qui se laissant entierement conduire par la Riviere qui estoit alors animé contre le Cardinal, parce qu'il ne luy avoit pas tenu la promesse qu'il



luy avoit faite, résolut d'agir conjointement avec luy pour abbaïsser ce nouveau Ministre.

Cette union sauva le Prince pendant quelque temps, mais comme il meprisoit le Duc d'Orleans dont le genie estoit beaucoup éloigné du sien, la Cour prit sujet de là de se raccommoier avec le Duc d'Orleans & avec la Riviere, à qui elle promit tout de nouveau le Chapeau de Cardinal. Une chose contribua encore beaucoup à ce raccommoïement, ce fut la violence du Prince de Condé, qui estoit allé chez le Duc d'Orleans avec une Dame, entreprit de la faire entrer malgré l'ordre que l'Officier des Gardes de ce Prince luy disoit avoir de ne laisser entrer personne que luy, & comme le Prince s'en mocquoit & qu'il vouloit toujours passer outre, l'Officier s'estant mis au devant de la  
 Dame



Dame pour l'empêcher d'entrer, le Prince de Condé luy prit le Baton de commandement qu'il avoit entre les mains, & le luy rompit sur le corps.

Cette violence outra Mr. le Duc d'Orleans qui estoit déjà bien animé contre luy, & la Riviere prenant ce temps là pour le faire consentir qu'on arrestat le Prince de Condé, ce que desiroit sur toutes choses le Cardinal Mazarin, l'affaire fut resoluë, & on n'attendit pour le faire que quand l'occasion s'en presenteroit, c'est à dire, quand on le pourroit prendre avec le Prince de Conti & avec le Duc de Longueville, car il y avoit de l'inconvenient à les arrêter les uns sans les autres, car leur caballe estoit forte dans le Parlement & dans Paris, le credit d'ailleurs du Duc de Longueville grand dans la Normandie, si bien que pour éviter

ter.



ter' ce' qui en pouvoit arriver de  
 fascheux , on en surfit , comme je  
 viens de dire , l'exécution jusques  
 à ce que l'occasion fut favorable.  
 Elle se rencontra bientoſt après  
 par une imprudence terrible de  
 ces Princes , qui s'estant trouvés  
 tous trois dans le Louvre contre le  
 ſentiment de leurs amis qui les a-  
 voient advertis plusieurs fois de  
 prendre garde à eux , ils furent  
 arreſtés & conduits à la baſtille.

On les transféra deſa en divers  
 lieux , & ayant eſté remis à la gar-  
 de de Mr. de Bar , aujourd'huy  
 Gouverneur d'Amiens , ſon Fils  
 ainſné vit Mr. le Prince ſouvent , &  
 Mr. le Prince luy toucha quelques  
 parolles pour ébranler ſa fidelité ;  
 un jour même que Mr. le Prince  
 jouïoit au volan avec luy , Mr. le  
 Prince luy demanda à jouïer quel-  
 que choſe , & de Bar luy ayant de-  
 mandé ce qu'il luy plaiſoit de jouïer

Mr.

Mr  
 ton  
 de  
 pre  
 Mr  
 ſtoi  
 qui  
 luy  
 libe  
 ob  
 par  
 ces  
 noie  
 dé  
 de  
 qué  
 blié  
 au  
 ſur  
 apr  
 Mo  
 d'aff  
 port  
 time



Mr. le Prince luy répondit un Ba-  
ton de Maréchal de France, mais  
de Bar n'ayant pas l'esprit de com-  
prendre ce que cela vouloit dire,  
Mr. le Prince qui voyoit que c'e-  
stoit un homme sans esprit, & de  
qui il ny avoit rien à esperer, ne  
luy parla plus de cela & attendit sa  
liberté d'un autre costé.

On fit de grands feux de joye  
par tout Paris de la prison des Prin-  
ces, car les peuples qui se souve-  
noient de ce que le Prince de Con-  
dé leur avoit pillé leurs Maisons  
de Campagne lors qu'il avoit bloc-  
qué Paris, sembloient avoir ou-  
blié tout le mal qu'ils vouloient  
au Cardinal pour le faire tomber  
sur ces Princes. La Cour croyoit  
après cela donner la Loy à tout le  
Monde, mais comme en matiere  
d'affaires d'Etat, la politique l'em-  
porte toujourns par dessus les ressen-  
timens particuliers; le Coadju-  
teur



teur ne fut pas plûtost que le Chapeau de Cardinal qui luy avoit été promis estoit aussy promis à la Riviere, qu'il songea à se raccommo-  
 moder avec Mr. le Prince & de  
 procurer sa liberté.

Le Duc de Beaufort qui estoit tout naturel & peu propre aux artifices des Courtisans, eut beaucoup de peine à prendre le parti de Mr. le Prince, à quoy le Coadjuteur le vouloit entraîner, mais celuy-cy ayant fait agir les Dames qui avoient beaucoup de pouvoir sur son esprit, on entama un traité dont le Cardinal ayant eu le vent il tacha de le rompre en faisant proposer à Mr. le Prince un accommodement avec la Cour par le moyen duquel il devoit estre mis en liberté.

Cependant, le pauvre peuple de Paris qui ne s'appercevoit pas qu'il n'estoit que la victime des Grands,



Grands, se laissoit entraîner au  
persuasions du Coadjuteur, qui  
l'ambition de devenir Cardinal joi-  
gnoit celle de prendre la place du  
Cardinal Mazarin qu'il tachoit de  
rendre odieux au peuple par quan-  
tité de calomnies. Ainsy quoy que  
ce peuple eut fait, comme j'ay dit,  
des feux de joye peu de temps au-  
paravant pour la prison des Prin-  
ces, il commença à demander  
leur liberté avec tant de passion  
qu'il estoit difficile de pouvoir ac-  
corder ce qu'il faisoit alors avec ce  
qu'il avoit fait.

Le traité que le Cardinal Ma-  
zarin avoit fait proposer à Mr. le  
Prince avoit retardé celuy du  
Coadjuteur, dont les principales  
conditions estoient la liberté des  
Princes & le mariage du Prince de  
Conti avec Mademoiselle de  
Chevreuse. Le Prince de Condé  
avoit plus d'inclination à s'accom-  
moder



moder avec la Cour qu'avec le Coadjuteur, mais voyant que le Cardinal traifnoit les choses en longueur, & que cependant il tâchoit de le rendre suspect à l'autre, il manda à Agourville qui estoit chargé de son secret de conclurre promptement avec le Coadjuteur, ce qui fut fait aussy tost.

Ce traité fut tenu fort secret à cause du Duc d'Orleans qu'on vouloit engager dans le parti, & à quoy il eut esté impossible de réussir, si la Riviere fut venu une fois à decouvrir que le Chapeau de Cardinal eut esté promis à un autre qu'à luy, n'en ayant donc rien su, ny mesme eu aucun soupçon, le Duc d'Orleans commença à demander qu'on eut à mettre les Princes hors de Prison, & le Parlement se joignant à luy avec tout le parti des Frondeurs, la Cour se trouva bien étonnée de voir tant de

Mon-

Mo  
lut  
en p  
des  
les  
bien  
dina  
refu  
& s  
mar  
noit  
exc  
vou  
trib  
pass  
se e  
arre  
il fu  
pert  
sa t  
écu  
C  
avo  
de f



Monde reuni contr'elle. Elle voulut gauchir à un coup si dangereux en propofant aux uns & aux autres des conferences pour accommoder les chofes , mais chacun fachant bien que c'estoit là le fort du Cardinal , & se defiant de ses ruses , refusa toutes fortes de pourparlers , & s'attacha uniquement à fa demande. Comme la Cour s'obstinoit à la refuser , le Parlement excité par tous ceux du parti qui en vouloient au Cardinal à qui ils attribuoient la faute de tout ce qui se passoit , quoy qu'ils en fussent cause en partie , donna de sanglants arrests contre luy , par l'un desquels il fut déclaré ennemi de la patrie , perturbateur du repos public , & sa teste mise à cinquante mille écus.

Ce coup de foudre que la Cour avoit preveu l'avoit fait refoudre , de sortir de bonne heure de Paris &



& de se retirer à Saint Germain ,  
d'où faute d'argent pour lever des  
Troupes , l'on faisoit des allées &  
venuës tantost à Paris tantost  
d'un autre costé pour tascher de  
porter les choses à l'accommode-  
ment, Cependant le Cardinal qui  
s'estoit toujourns flatté qu'on ne le  
pousseroit jamais à bout , & qui  
dans cette veüe là n'avoit jamais  
voulu relascher les Princes , croy-  
ant que ce seroit un frein qui ar-  
resteroit l'insolence des Peuples ,  
voyant que non contents de leur  
liberté qu'il leur offroit , ils vou-  
loient encore qu'il sortit du Roy-  
aume , crût qu'il estoit de la pru-  
dence de leur obéïr. Ainsi il prit  
congé de la Cour pour quelque  
temps , mais voulant que les Prin-  
ces ne fussent redevables qu'à luy  
de leur liberté , il s'en fut les trou-  
ver luy-même au Havre où ils  
estoyent , & après avoir fait un  
traité

traité  
pour  
droit  
la m  
L  
fait  
avoit  
de té  
de l  
ces p  
vant  
Paris  
me e  
résol  
retou  
pour  
esper  
niqu  
d'ost  
çoier  
Conc  
press  
aux a  
dire



traité avec eux, ils leur dit qu'ils pouvoient sortir quand ils voudroient, & en effet ils sortirent à la mesme heure.

Le peuple de Paris qui avoit fait des feux de joye lors qu'ils avoient esté arrestés non contens de témoigner la joye qu'ils avoient de leur liberté par des rejoüissances publiques, s'en furent au devant d'eux jusques à trois lieües de Paris, ou ils les ramenerent comme en triomphe. Les premieres résolutions qui se prirent après ce retour, fut déloigner le Cardinal pour jamais sans luy laisser aucune esperance de retour & comme l'unique moyen d'y parvenir estoit d'oster les soupçons qui commençoient à naistre entre le Prince de Condé & le Coadjuteur; celui-cy pressa Mr. le Prince de satisfaire aux articles de leur traité, c'est à dire, de faire épouser Mademoi-  
selle



selle de Chevreuse au Prince de Conti lequel de son costé ne demandoit pas mieux, soit qu'il fut devenu amoureux de la Demoiselle, ou qu'il crut se venger par la de la Duchesse de Longueville, à qui il avoit reproché ses intrigues avec plus d'emportement qu'on n'en devoit attendre d'un Frere, qui avoit autant d'interest qu'elle à cacher des choses qui leur estoient également honteuses.

Cependant quoyque le Cardinal Mazarin ne fut plus à la Cour, son esprit ne laissoit pas que d'y regner, & la Reyne voulant tout mettre en usage pour le faire revenir, fit faire des propositions à Mr. le Prince pour ne pas achever le mariage de son Frere & pour prendre des mesures avec elle. Les grands offres quelle luy fit & pour luy & pour ses amis l'ébranlerent aussytôt, & ayant consenti secrettement

tem  
rev  
me  
la  
arre  
I  
que  
Rey  
Rey  
à le  
sépa  
Coa  
con  
teni  
noie  
racte  
au p  
Prin  
cont  
Prin  
jours  
Chev  
fit pl  
juteu



tement que le Cardinal Mazarin revint, il parut à la Cour sans se mettre autrement en peine ny de la haine des peuples ny de tous les arrests du Parlement.

Le Prince de Condé avoit cru que tout ce qu'il avoit fait avec la Reyne estoit fort secret, mais la Reyne prenant plaisir elle mesme à le faire divulger en secret afin de séparer ses amis d'avec luy, le Coadjuteur n'en eut pas plûtost connoissance qu'il commença à en tenir des discours qui ne convenoient ny à un homme de son caractere ny au respect qu'il devoit au premier Prince du Sang. Mr. le Prince de son costé se déchaisna contre luy, & pour destourner le Prince de Conti qui vouloit toujours épouser Mademoiselle de Chevreuse, de sa resolution, il en fit plusieurs medifances & du Coadjuteur en presence de tout le Monde

D de



de & même en presence de luy même, adjoutant qu'il avoit bien peu de cœur pour une personne de sa naissance, de vouloir épouser une fille qui estoit le reste d'un Prestre.

Ces discours estant rapportés au Coadjuteur l'outrèrent de maniere qu'il résolut de se venger à quelque prix que ce fust, & quoy qu'il luy fut bien difficile de se raccommoder avec la Cour qui luy attribuoit tout ce qui s'estoit fait dans le Parlement contre le Cardinal, il l'entreprit, soit qu'il crut y réussir ou traverser du moins par là les desseins de Mr. le Prince, la Reyne n'aimoit ny Mr. le Prince ny le Coadjuteur, mais estant bien aise de se venger de l'un par l'autre; on entra en négociation avec le Coadjuteur, dont Mr. le Prince ne fut pas plûtost adverti, qu'il jeta feu & flamme contre la perfidie des uns & des autres, mais ce qui

l'irrita

l'irrita  
Rey  
qu'e  
gran  
faire  
le R  
le jo  
porte  
Co  
tre à  
traite  
parti  
& luy  
peau  
cherch  
le Prin  
derent  
l'autre  
contro  
grande  
ment,  
deux d  
galité d  
pesché



l'irrita encore davantage fut que la Reyne s'excusant de luy tenir ce qu'elle luy avoit promis sur la grandeur des choses qui devoient faire murmurer, disoit elle, tout le Royaume, il vit bien que l'on le jouïoit, ce qui redoubla ses emportemens.

Cependant la Cour pour se mettre à couvert de ses desseins fit un traité avec le Coadjuteur dont le parti estoit fort dans le Parlement, & luy assura à ce coup là le Chapeau de Cardinal qu'elle envoya chercher à Rome. Après cela Mr. le Prince & le Coadjuteur ne garderent plus de mesures l'un avec l'autre, & par tout ou ils se rencontroient ils se donnoient de si grandes marques de leur ressentiment, que s'ils eussent esté tous deux de mesme profession, l'inégalité des conditions n'eut pas empêché qu'ils n'eussent vuïdé leurs

D 2

que-



querelles par un combat. Un jour  
mesme qu'ils estoient tous deux  
au Palais leurs gens se querelerent,  
& il en feroit arrivé beaucoup d'in-  
conveniens, car le Coadjuteur  
s'estoit déjà allé mettre à la teste  
des siens, si la prudence du Parle-  
ment n'eut assoupi cette affaire.

Cependant les choses ne pou-  
voient pas demeurer long temps  
en cet estat là, veu principalement  
qu'il y avoit trop de gens qui pouf-  
foient Mr. le Prince à prendre les  
armes, à quoy néanmoins ils esto-  
ient excités eux mesmes, moins  
par l'interest de leur fortune que  
par la considération de quelques  
Dames, qui quoy qu'elles sem-  
blassent regarder indifferemment  
ce qui se passoit, ne laissoient pas  
de donner un grand branle à tou-  
tes choses.

La Duchesse de Longueville  
estoit de celles là, non pas qu'elle  
se

se fo  
ny o  
gala  
écla  
enfer  
evite  
stre  
sent  
peut  
ques  
estoit  
qu'ay  
de la  
de Lo  
le Pri  
veaux  
ne de  
les ar  
M  
natur  
se laif  
comm  
amou  
lon;



se fouciat autrement ny de la paix  
ny de la guerre; mais comme ses  
galanteries avoient fait un si grand  
éclat que son Mary la vouloit faire  
enfermer, elle croyoit que pour  
eviter ce malheur il falloit faire nai-  
stre des affaires qui embrouïllas-  
sent tellement l'estat, qu'on ne  
peut songer aux affaires Domesti-  
ques; le Duc de la Rochefoucault  
estoit toujourns son Favori, si bien  
qu'ayant autant d'interest qu'elle  
de la sauver du ressentiment de Mr.  
de Longueville, il persuada à Mr.  
le Prince que l'on faisoit de nou-  
veaux desseins sur sa liberté & qu'il  
ne devoit point balancer à prendre  
les armes.

M. le Prince dont le genie estoit  
naturelement porté à la guerre  
se laissoit aisement persuader, mais  
comme il estoit passionnement  
amoureux de Madame de Chastil-  
lon; & qu'il apprehendoit d'estre



obligé de la quitter, il demeueroit comme irresolu, ce qui ne satisfaisoit point le Duc de la Rochefoucault. En effet il estoit temps qu'il prit sa résolution pour Madame de Longueville, car son Mary pressoit Mr. le Prince de consentir qu'il fit enfermer sa femme, & comme il y avoit de l'apparence qu'à la fin il ne pouvoit pas le luy refuser, il ny avoit point d'autre moyen de prevenir ce malheur qu'en portant, comme j'ay déjà dit, Mr. le Prince à quelque coup de desespoir. Le Duc de la Rochefoucault recommença donc ses instances auprès de luy, mais voyant qu'il ne reussissoit pas trop bien dans l'employe qu'il s'estoit donné de conseiller la guerre, il voulut estre conseiller d'amour, esperant que l'un luy reüssiroit peut estre mieux que l'autre. J'ay déjà dit que Mr. le Prince aymoit extrêmement  
Ma-

M  
me  
l'a  
vo  
qu  
ne  
lite  
le  
jou  
ref  
luy  
tag  
tur  
Cl  
le  
d'a  
ten  
bro  
que  
E  
fav  
dev  
don  
s'ir



Madame de Chastillon, mais comme je n'ay pas dit si elle avoit de l'amitié pour luy ou si elle n'en avoit pas, il est bon que l'on sache qu'elle avoit autant de peine à donner son cœur qu'elle avoit de facilité à donner son corps, ainſy Mr. le Prince jouïſſoit de l'un & ne jouïſſoit pas de l'autre qui eſtoit reſervé au Duc de Nemours. Celly-cy quoy qu'il fut le mieux partagé n'eſtoit pas content de ſa fortune, & vouloit que Madame de Chastillon ſe broüillât avec Mr. le Prince, mais n'en eſtant pas d'avis parce qu'elle en tiroit de temps en temps des preſens, ils ſe broüillerent enſemble & furent quelque temps en froideur.

Le Duc de la Rochefoucault qui ſavoit toutes ces choſes crut qu'il devoit raccommo-der les amans, dont conſiderant les intereſts, il ſ'imagina qu'ils pouvoient de beau-



coup servir aux siens, dans cette veuë il promet à Madame de Chastillon de luy faire donner par Mr. le Prince la terre de Merlou en propriété dont elle n'avoit que l'usufruit, si elle vouloit de son costé porter Mr. le Prince à prendre les armes-il poussa dailleurs Mr. de Nemours à desirer de Madame de Chastillon qu'elle y employât son autorité, luy insinuant que c'estoit là le moyen de s'oster de dessus les bras un rival si dangereux qui perdrait dans les choses importantes dont il seroit alors accablé une idée qui estoit plutôt l'effet de son oisiveté que d'un dessein premedité.

Mr. de Nemours gouta non seulement cette proposition, mais la prit encore tellement à cœur qu'il ne donna point de repos à Madame de Chastillon qu'elle ne luy eut promis ce qu'il desiroit d'elle,

le,



le, le Duc de la Rochefoucault la pressoit de son costé, mais elle attendoit a se resoudre quelle vit l'effet des promesses qu'il luy avoit faites touchant la propriété de Merlou, & comme elle feut qu'il avoit porté Mr. le Prince à faire une chose si agreable pour elle, elle songea à les contenter l'un & l'autre. Soubs pretexte d'amitié elle témoigna à Mr. le Prince des inquietudes pour sa personne à qu'il elle assuroit qu'elle avoit ouï dire de bonne part qu'on luy en vouloit, & le conjurant avec de feintes tendresses de pourvoir à sa seureté. Elle l'entretint dans les defiances qu'on jettoit adroittement dans son esprit, si bien qu'il se rendit plus susceptible des impressions qu'on luy vouloit donner.

On acheva un coup si adroit par un avis qui luy vint tout d'un coup par une personne non suspecte,

D 5

qu'on



qu'on avoit veu à St. Germain un mouvement dans le Regiment des Gardes dont on avoit fait marcher un detachment du costé de Seve, d'ou il avoit pris de là le chemin de Vaugirard, Mr. le Prince crut aussy tost que c'estoit pour investir l'Hostel de Condé, & montant à Cheval en mesme temps, il se retira à St. Mœur l'une de ses Maisons, suivy seulement de cinq ou six personnes. Le Lendemain tout Paris le visita avec quantité de Noblesse, ce qui luy faisant présumer que son parti seroit bien fort s'il prenoit une fois les armes, il en forma la résolution, qui ne fut arretée que par la passion qu'il avoit pour Madame de Chastillon. Cependant à la fin son mauvais dessein l'entraîne dans le precipice, & ne pouvant resister à tant de mauvais Conseils, il commença à replonger l'estat dans des desordres

dre  
con  
la f  
lon  
du f  
tôu  
re,  
trais  
avo  
toin  
surp  
L  
pure  
esto  
tout  
me i  
de f  
tiles  
Prin  
don  
tres  
paix  
desse  
rer &  
fig



dres pires que les premiers, mais comme il s'apperçeut bientost de la foiblesse de son parti, il ne fut pas longtemps sans envoyer demander du secours à l'Espagne, qui estant toujourns toute preste de nous nuire, fit un traité avec luy qui entraîna ce Prince en Flandres après avoir perdu le combat de St. Antoine, ou l'on peut dire qu'il se surpassa luy mesme.

Les Espagnols firent ce qu'ils purent pour soutenir sa fortune qui estoit si chancellante qu'elle estoit toute preste à tomber, mais comme ils avoient besoin eux mesmes de secours, leurs efforts furent inutiles, & ils en receurent plus du Prince de Condé qu'ils ne luy en donnerent; enfin les uns & les autres s'appercevant qu'une bonne paix estoit preferable à tous leurs desseins, on commença à la desirer & les premiers Ministres des

D 6

deux



deux Couronnes s'estant assemblés sur la Frontiere de France & d'Espagne, la conclurent au grand contentement de tous les peuples.

Jusques là, la France n'avoit esté que dans le desordre & la confusion qui accompagnent toujourn les guerres civiles. Les gens de guerre profitant de l'occasion estoient plustost attirés dans le service par l'esperance du pillage que par aucun motif ou l'on pût reconnoistre de l'honneur, ils se battoient bien à la verité lors que l'occasion s'en presentoit, mais pour entretenir la discipline dans leurs Troupes, c'est dequoy il ne leur falloit point parler outre qu'on n'estoit pas mesme en estat de le pretendre, la Cour les payant si mal, qu'il falloit bien de necessité quelle leur laschat la bride si elle vouloit qu'ils eussent le moyen de subsister. Ainsi toute la France estoit

au



au pillage, car comme nos frontie-  
 res n'estoient pas si reculées qu'el-  
 les le sont aujourd'huy, la plus part  
 des Troupes prenoient toujourns  
 leur quartier d'hyver dans le País  
 ou elles exerçoient toutes sortes  
 de violences pour tirer de l'argent,  
 puis quand il leur falloit marcher  
 en Campagne, elles alloient loger  
 de force dans les lieux qui ne pou-  
 voient pas leur fermer les portes,  
 & ny plus ny moins que s'ils euf-  
 sent esté du nombre des Ennemis,  
 ils exigeoient la des contributions  
 dont estant payés, ils alloient écu-  
 mer un autre Bourg ou un autre  
 Village, & vivoient ainſy jusques  
 à ce qu'ils fussent arrivés à l'armée:  
 les terres d'Eglize estoient sujettes  
 sur tout à ces sortes de violence  
 que je pourrois appeller à bon droit  
 persecutions continuelles, puis  
 qu'une troupe n'en estoit pas plû-  
 tost sortie qu'un autre y rentroit.



Par ce moyen là, la pluspart des Villages estoient abandonnés, & ceux qui ne pouvoient se resoudre à quitter leurs Maisons estoient contraints de quitter le labourage de la terre, pour s'appliquer à un autre travail, ils estoient contraints, disje, délever des forts pour se pouvoir deffendre, d'entourer leurs Villages de bons Fossez, de les reuestir de Pallisades, & enfin quoy qu'ils n'eussent jamais esté à la guerre, ils apprenoient l'art de la guerre; tant il est vray que la nécessité est mere de l'invention. S'ils alloient quelque fois à la charrüe ce n'estoit que dans la crainte qu'on ne leur derobat leurs Chevaux, & ils estoient obligés de poser des Sentinelles pour prendre garde s'ils ne paroistroit point quelques gens de guerre, & au premier Signal que les Sentinelles leur faisoient, ils detelloient en  
mesme



mesme temps , faisant quelque-  
fois jusques à cinq ou six attelées  
en un jour.

Les gens de guerre estant arri-  
vés à l'armée , si l'on faisoit une  
reueuë de leurs Regimens ou de  
leur Compagnies , c'estoient plû-  
tost parce que c'estoit la coûtume  
que pour aucune esperance qu'on  
eut de reformer les abus qu'ils  
commettoient à la veüe de tout le  
Monde , les Officiers s'entrepre-  
toient leurs Soldats , & tel qui n'a-  
voit que dix hommes ne laissoit pas  
de passer Complet ; avec tout cela  
les Generaux n'osoient rien dire ,  
& encore moins le Ministre qui  
avoit peur que ces gens la ne tour-  
nassent leurs armes contre luy ,  
sachant bien qu'il y en avoit beau-  
coup qu'il ne falloit pas trop pouf-  
fer pour les voir prendre le parti de  
Mr. le Prince , & les autres quoy  
qu'ils ne fussent pas d'humeur à  
servir



servir contre le Roy, n'estoient pas plus disposés qu'eux à faire ce qui estoit de leur devoir.

Les Grands ne prenoient pas seulement exemple sur ce que je viens de dire, mais rencherissoient encore par dessus tout cela, en faisant les petits Rois dans leurs Gouvernemens, dont la Garnison étoit à eux, je ne veux pas dire seulement parce qu'ils avoient du credit sur l'esprit des Officiers, mais parce que c'estoient eux qui la mettoient sur pied, qui l'entretenoient à leurs despends, qui la faisoient si forte ou si foible qu'ils vouloient, & qui enfin s'estoient mis sur un pied de casser les Officiers quand bon leur sembloit, c'est pourquoy pour subvenir aux despenses qu'il leur falloit faire, ils s'approprioient les contributions dont ils ne rendoient point de compte, chacun les estendant tout  
**autant**

aut  
 soit  
 ien  
 en  
 jou  
 qui  
 dix  
 con  
 Go  
 de  
 tous  
 écus  
 une  
 soit,  
 meri  
 cepe  
 péch  
 à ses  
 nom  
 tous  
 S'  
 my l  
 avoit  
 Finar



autant qu'il pouvoit, ce qui faisoit que les Gouvernemens estoient bien autrement considerables en ce temps là qu'ils ne sont aujourd'huy ; en effet on en a veu qui valloient jusques à dix sept ou dix huit cent mille livres de rente comme celuy de la bassée, dont le Gouverneur qui estoit le Comte de Broglie venoit perdre au jeu tous les hyvers deux cent mille écus à Paris, ce qui estoit comme une espece de restitution qu'il faisoit, mais ou il n'y avoit gueres de merite, comme elle estoit forcée, cependant tout cela ne la pas empêché de laisser beaucoup de bien à ses Enfans qui pour estre assés nombreux ne laissent pas d'estre tous fort bien établis.

S'il y avoit tant de desordre parmi les gens de guerre, il ny en avoit pas moins parmi les gens de Finance, qui estant toujours d'hommeur



meur à pescher en eau trouble, ne pouvoient souhaiter un temps qui convint mieux à leur inclination, il y avoit un nombre infini de partisans dans le Royaume qui faisoient tous non seulement ce que c'étoit que des engraisser le peuple mais encore de s'approprier leur graisse qui estoit destinée cependant pour le secours de l'Etat, il ny avoit rien qui ne fut en parti, & s'il devoit revenir un million d'une chose, ils en traittoient au tiers: surquoy encore on leur faisoit des remises considerables pour avoir de l'argent comptant. Aussi ny avoit il que les Parrisans qui fussent à leur aise, & ceux qui avoient quelque relation avec eux, car comme ils n'avoient pas toujours leur argent pret, ils estoient obligés quelquefois d'en emprunter, & ceux qui leur en pretoient vouloient profiter à proportion  
des



des proffits qu'ils faisoient eux mesmes, tellement qu'ils tiroient jusques à cinquante pour cent pour l'interest de leur argent.

Ce fut dans un commerce si honteux que Morin surnommé le Juif à cause de son usure, gagna des biens si immenses, qu'après avoir esté taxé à la chambre de justice à plus de quatre millions, il en laissa encore plus de six à sa veufve & à ses heritiers, cependant le Cardinal Mazarin voyoit tous ces desordres sans y pouvoir apporter remede, ou peutestre sans l'y vouloir apporter, car il estoit bien aise luy mesme d'avoir sa part de toutes ces voleries, qui estoient dautant plus cachées que personne ne voyoit goutte au Gouvernement des Finances que ceux qui y estoient employés, lesquels s'entendoient tous si bien, qu'il ny en avoit point qui ne se plaignit que le  
 Roy



Roy leur devoit, à l'un deux millions, à l'autre quinze cent mille francs, & ainſy à tous quelque ſomme conſiderable, cependant ceux qui les connoiſſoient à fonds ne pouvoient affés s'étonner de leur affronterie, ſachant que la pluspart avoient eſté Lacquais, & que ſans leurs voleries il s'en eut fallu beaucoup qu'ils n'euffent eu de ſi beaux meubles & des Maisons ſi ſuperbes.

Ce deſordre dura juſques à la mort du Cardinal Mazarin, qui ſe voyant preſt d'aller rendre compte à Dieu, & eſtant bourrelé des remords de ſa conſcience, pria le Roy de luy vouloir pardonner les fautes qu'il avoit faites contre l'eſtat, & avouant ingenuement qu'il avoit pris beaucoup de choſes qui n'eſtoient pas à luy il les remit au Roy, à qui il dit que c'eſtoit à luy d'en diſpoſer comme il voudroit,

le



le suppliant cependant d'avoir pitié de ses Heritiers, qui ayant esté élevés dans les grandeurs, avoient beaucoup de peine de se voir tout d'un coup si fort décheus.

Pendant qu'il tachoit ainsy d'ajuster le Monde avec Dieu, ses amis faisoient leur possible pour que le Roy rendit tous ses biens à ses Heritiers, & comme ce Prince avoit esté nourri avec luy, qu'il avoit esté mesme élevé dans son amour & dans sa crainte, il n'eut pas de peine à faire ce qu'on desiroit, si bien que le Cardinal mourut dans la pensée qu'il avoit fait restitution, faisant voir que le proverbe est veritable qui nous dit, que telle a esté la vie de l'homme telle est ordinairement sa fin, c'est à dire, qu'ayant toujourns cru qu'il estoit permis au Roy de prendre le bien de ses sujets, il croyoit encore la mesme chose puisqu'il s'imaginait

ginoit



ginoit que c'estoit à luy à qui il devoit faire restitution, quoy qu'il fût bien que tous ces biens, ne provenoient pas de luy, mais du peuple qu'il avoit réduit à la dernière misere.

Devant que de mourir, il pria le Roy qu'il luy put parler en particulier, & là s'ouvrant à luy, il luy dit le desordre qui estoit dans son Royaume & particulièrement dans les Finances, dont il ne devoit point laisser la conduite au Surintendant, qui estant homme de plaisir & de bonne chere, ne s'addonnoit aux affaires qu'en tant quelles luy estoient utiles, sans en tirer la quinte-essence comme il estoit necessaire: qu'il devoit les faire manier par un homme laborieux, menager, & tel enfin qu'il songeat plus aux affaires de son Maistre qu'aux siennes propres, qu'il avoit dans sa Maison un homme

me

me  
Col  
s'en

les,  
toft

de l

cha

ce j

men

teni

quo

ne s

cho

tout

fait a

pût

prés

nées

ces

men

trete

plai

gran



me de ce caractere là qui estoit Colbert & qu'il luy conseilloit de s'en servir.

Le Roy retint toutes ces paroles, & le Cardinal n'eut pas plutôt les yeux fermés qu'il résolut de les mettre en usage, cependant chacun avoit les yeux tournés sur ce jeune Prince ne sachant comment il s'y prendroit d'abord pour tenir les rênes de son estat, car quoy qu'il eut près de vingt ans il ne s'estoit encore meslé d'aucune chose, le Cardinal voulant regner tout seul, c'est pourquoy il l'avoit fait aussi mal élever que Prince le pût estre, ayant mis pour cela auprès de luy des personnes efféminées & à sa poste, qui au lieu de ces conversations relevées qui forment l'esprit d'un Prince ne l'entretenoient que de bagatelles & de plaisir, tachant de corrompre ces grandes lumieres que l'on voyoit briller



briller de temps en temps, mais que l'on tachoit de couvrir de cendre afin que leur éclat ne parut pas si tost.

Toutes sortes de plaisirs capables d'énervier sa vertu succédoient à ces lasches entretiens, & on tachoit de les faire passer chez luy en habitude afin qu'il ne songeât point à s'appliquer aux affaires, on avoit mis pour cela auprès de luy quantité de jeunes Seigneurs, les uns de son age & les autres d'un age un peu plus avancé, & on les avoit choisis d'un caractère tel qu'on le souhaittoit pour entretenir ces sentimens qu'on luy vouloit inspirer, parmi ces derniers il n'y en avoit point pour qui le Roy montrat plus d'inclination que pour le Duc de la Feuillade, qui n'estoit encore que Comte en ce temps-là. Le Cardinal Mazarin ne prit aucun ombrage de cette amitié,

amiti  
passo  
hom  
gran  
stoit  
de fe  
mais  
plais  
ne lu  
telle  
cher  
luy,  
ment  
moig  
Il  
le Ca  
là de  
charg  
Mada  
auroi  
de la  
Gran  
le cr  
mon



amitié, parce que la feuellade ne passoit pas dans son esprit pour un homme capable de faire faire de grandes reflections au Roy, c'estoit un jeune Seigneur tout plein de feu, rempli d'esprit à la verité, mais grand parleur, ayment ses plaisirs, & d'un caractere enfin à ne luy point donner de jalousie, tellement que bien loin d'empêcher que le Roy ne s'attachât à luy, on prit plaisir encore de fomenter l'inclination qu'il luy témoignoit.

Il y en a qui ont voulu dire que le Cardinal eut envie en ce temps là de l'élever aux plus grandes charges, & de luy faire épouzer Madame de Mazarin, en quoy il auroit mieux fait assurément que de la marier comme il fit à Mr. le Grand Maistre, mais j'ay peine à le croire, le Cardinal s'estant monsté toute sa vie trop attaché

E

au



au bien pour preferer Mr. de la  
 Feuillade qui n'estoit pas riche, à  
 tant de grands Seigneurs du Ro-  
 yaume qui recherchoient son al-  
 liance avec tant d'empressement.  
 quoy qu'il en soit, Mr. de la Feuil-  
 lade parut avoir beaucoup de part  
 dans ses bonnes graces, aussy bien  
 que dans celles du Roy, & le Car-  
 dinal voulut qu'il fut un jour le  
 Roy d'un certain Bal, dont une  
 de ses Niepces estoit la Reyne, &  
 dont toute la Cour estoit priée.  
 Mr. de la Fauillade ayant accepté  
 le parti, il se trouva que sans faire  
 trop de reflection à cette assen-  
 blée, il s'engagea imprudemment  
 au jeu une heure ou deux avant  
 qu'elle dut commencer, & com-  
 me il perdoit son argent il ne son-  
 gea point à quitter qu'on ne l'en-  
 voya chercher, comme la passion  
 l'emportoit & qu'il avoit regret  
 de perdre, il lascha quelques pa-  
 roles

roles  
 fouc  
 Nie  
 port  
 le le  
 lieue  
 nom  
 C  
 com  
 qu'el  
 voir  
 qu'il  
 soit p  
 fasche  
 un de  
 toute  
 luy ap  
 le lieu  
 sans fa  
 teme  
 peute  
 rien c  
 temps  
 ler à la



roles qui témoignoient qu'il ne se soucioit gueres ny du Bal, ny de la Niepce, & ces paroles estant rapportées au Cardinal, il eut ordre le lendemain de se retirer à douze lieues de Paris à une de ses terres nommée le Grange Bleneau.

Cet ordre se donna sans en rien communiquer au Roy, tellement qu'estant tout surpris de ne plus voir la Feuillade, il demanda ce qu'il estoit devenu. Personne n'osoit presque le luy dire de peur de fascher le Cardinal, mais à la fin un de ses amis passant par dessus toutes fortes de considerations, luy apprit la cause de sa disgrâce & le lieu ou on l'avoit exilé. Le Roy sans faire paroistre aucun emportement comme un autre auroit peutestre fait à sa place, & sans rien dire, commanda au mesme temps à celuy qui luy parloit d'aller à la Grange, & de faire revenir



Mr. de la Feuillade, mais celuy-cy ayant peur de se perdre auprès du Cardinal le fit advertir sous main de la volonté du Roy, & feignant d'estre tombé en s'en retournant & de s'estre blessé, il envoya s'excuser au Roy, qui se doutant bien que cette incommodité estoit une incommodité de commande dépacha au mesme temps un exempt de ses Gardes à Mr. de la Feuillade pour le faire revenir. La vigueur que le Roy avoit témoignée en cette rencontre fut cause que le Cardinal n'osa témoigner aucun ressentiment, mais faisant épier de près Mr. de la Feuillade, il fut enfin que s'il avoit quelques fois de longues conversations avec le Roy, elles ne regardoient que la guerre à quoy ce Prince se plaisoit tant, que c'estoit ce qui estoit cause qu'il l'avoit pris en si grande amitié; En effet le Roy n'avoit point de

de  
qu  
on  
po  
tat  
qu  
ne  
auf  
lui  
la  
stru  
aut  
gra  
la p  
ou  
d'a  
lev  
me  
voi  
pas  
tre  
qu  
din



de plaisir que d'entendre parler de quelque action considerable, mais on les luy cachoit autant que l'on pouvoit, de peur qu'il ne s'excitât par là aux grandes choses & qu'il ne prit luy mesme le Gouvernement de l'Etat, on deffendoit aussy avec le mesme soin qu'on lui donnoit aucun de ces Livres dans la lecture desquels il eut pu s'instruire, ou de la politique, ou des autres parties si necessaires à un grand Roy, & on luy donnoit à la place de ceux là des Historietes ou des Romans, plus capables d'amoindrir le courage que de le relever.

Cependant, comme il commençoit à devenir en age de se devoir sentir, & qu'on ne le croioit pas insensible on prit soin de mettre des Femmes auprès de luy en qui l'on put s'assurer, & le Cardinal ne s'en fiant qu'à ses Niep-



ces ne fut point fasché que le Roy les aimât l'une après l'autre, de peur qu'il ne s'attachat à quelque personne de condition qui eut pu le faire rentrer en luy mesme, & luy faire prendre des sentimens conformes à la grandeur de son courage & de sa fortune, c'est pourquoy on luy faisoit des mediances de toutes celles qui avoient du merite, & pour qui l'on soupçonnoit qu'il eut quelque inclination, ce qui faisoit que ce Prince qui aimoit la vertu naturellement se retiroit peu à peu de celles qu'il estimoit davantage.

Toutes ces précautions là n'empêcherent pas cependant que le Roy ne voulut aller à l'armée, quoy qu'on luy pût remonstrier qu'il estoit encore trop jeune pour s'exposer à tant de fatigues; la Reyne Mere pui joignoit ses remonstres aux prieres du Cardinal Maza-



Mazarin n'y pût rien gagner non plus que luy, & ceux qui examinerent les actions de ce jeune Monarque dans sa premiere Campagne firent un jugement si avantageux de sa personne qu'ils ne craignirent point de dire, ou que les apparences estoient bien trompeuses, ou que ce jeune Prince effaceroit un jour la gloire de tous ses Prédecesseurs, en effet si on ne le laissoit pas aller aux coups, on pouvoit dire qu'il ne tenoit pas à luy qu'il n'y allat, puisque son cœur y voloit & le faisoit trouver dans les plus grands perils, quoy qu'il luy fut deffendu d'y aller, il estoit daillieurs toujours à Cheval, passoit d'un rang en un autre, vouloit connoistre tous les Officiers & tous les Soldats, & quand il en voyoit quelqu'un à qui il manquoit quelque chose, il demandoit aussytost pourquoy on



en avoit si peu de soin, & luy faisoit donner en mesme temps ce qui luy estoit necessaire.

Cette amitié qu'il avoit pour les Soldats pensa estre cause de sa mort, car ayant voulu les aller voir au Fort Mardik ou il y en avoit beaucoup de malades, & même de maladies dangereuses, le mauvais Air & la fatigue qu'il prenoit tous les jours demeurant à Cheval cinq ou six heures entieres durant la plus grande chaleur du Soleil luy causerent une grosse fièvre, dont il cacha les premiers accès, esperant que ce ne seroit rien de peur qu'on ne luy dit qu'il estoit cause luy mesme de son mal.

Il fallut cependant qu'il le decouvrit à la fin, parce qu'il commençoit à s'aliter, & le mal augmenta tellement en deux ou trois jours, qu'on commença a craindre pour sa vie, comme il se vit en  
dan-

dan  
de  
&  
de  
le  
gu  
des  
bon  
elle  
lar  
Ro  
tach  
se p  
d'ef  
dan  
tan  
cho  
Rey  
ne p  
écl  
voy  
cins  
qui  
noi



danger, il eut soin de luy mesme de mettre sa conscience en repos, & après avoir invoqué le secours de Dieu comme celuy qui estoit le plus capable de luy renvoyer sa guerison, il eut recours aux remedes ordinaires; la Reyne Mere ne bougeoit du chevet de son Lit ou elle verfoit un nombre infini de larmes, ce qui affligeant plus le Roy que le mal qu'il ressentoit, il tachoit de la consoler. Chacun ne se pouvoit lasser d'admirer le force d'esprit de ce jeune Prince qui dans un estat on les autres ont tant de besoin de consolation, tachoit luy mesme d'en donner à la Reyne sa Mere. Mais sa fermeté ne parut jamais dans un plus grand éclat que deux jours après, que se voyant condamné par les Medecins à prendre le Vin Emetique qui est un remede qu'ils ne donnoient en ce temps là qu'à ceux en

E 5

qui



qui ils n'esperoient plus rien, il fit appeller le Cardinal à qui en presence de toute sa Cour il recommanda: que si Dieu l'appelloit comme il y avoit beaucoup d'apparence, il eut soin du Royaume & de la personne de son Frere unique à qui appartenoit la Couronne, & jettant les yeux en mesme temps sur tous les Grands qui estoient auprès de luy, il les excita à la fidelité, mais avec une parole si ferme qu'on ne pouvoit assés admirer qu'un Prince à cet age là, & qui se voyoit arracher à tant de grandeurs pût estre insensible, s'il faut ainsy dire aux sentimens de la nature.

Aprés cela il demanda au Cardinal s'il estoit d'advis qu'il prit le Vin Emetique, & le Cardinal luy ayant témoigné qu'il ny avoit que cela qui le peut sauver, il se le fit donner au mesme temps & en avala



vaia toute la prise sans faire paroître aucune foiblesse, chacun attendoit cependant en crainte ce qu'il plairroit à Dieu d'ordonner de la destinée de ce jeune Monarque. Quand tout d'un coup le Vin Emetique opera encore plus heureusement qu'on n'auroit osé se promettre, il luy prit une sueur par tout le corps, & en suite un devoiement par haut & par bas qui fit des effets si merveilleux, que le venin qui estoit en dedans commença à paroître en dehors, ni plus ni moins que s'il eut eû le pourpre. Comme on vit le bon effet que le Vin Emetique avoit produit, on luy en redonna une nouvelle prise qui acheva de luy rendre la santé au grand contentement de toute la Cour si l'on en excepte deux ou trois personnes qui le croyant déjà mort, estoient allés faire leur Cour au Duc d'Orleans qu'ils avoient



i ent salué comme s'il eut déjà esté  
Roy.

Ils expierent leur imprudence  
par un bannissement qui ne fut  
pas toutes fois de si longue durée  
que la chose sembloit le meriter,  
après quoy chacun vint témoigner  
au Roy la joye qu'il avoit de sa con-  
valescence. La paix se fit quelque  
temps ensuitte avec le mariage de  
ce Prince, qui épousa Marie The-  
rese d'Autriche Infante d'Espa-  
ne, Princesse d'une grande vertu  
& de qui l'on vient de pleurer la  
perte en France avec des larmes  
qui ne tariront pas si tost. Quel-  
que temps après ce Mariage le  
Cardinal estant venu à mourir &  
ayant dit au Roy ce que j'ay rap-  
porté cy-devant, le Roy observa  
le Surintendant, & voyant que le  
Cardinal ne luy avoit rien dit que  
de veritable, il resolut non seule-  
ment de luy oster les Finances  
mais

mai  
mal  
c'es  
inte  
cur  
Par  
Par  
de l  
Con  
pou  
pou  
gran  
para  
cha  
pret  
il e  
pas  
D  
le C  
en  
dou  
foit  
tion  
Fou



mais encore de le chastier de ses malversations, Mr. Fouquet, c'est ainſy que ſe nommoit le Surintendant, eſtoit outre cela Procureur General du Parlement de Paris, & le Roy craignant que ce Parlement qui venoit de faire tant de bruit pour la priſe d'un ſimple Conſeiller comme eſtoit Brouſſel, pourroit bien en faire davantage pour celle d'une perſonne d'une ſi grande conſideration, voulut auparavant le faire deffaire de cette charge, ce qu'il luy conſeilla ſous pretexte qu'eſtant occupé comme il eſtoit à la Cour, il ne pouvoit pas vacquer à l'un & à l'autre.

Les Politiques qui ſavoient que le Cardinal avoit entretenu le Roy en particulier avant ſa mort, ſe doutant auſſytoſt que ce qui ſe faiſoit eſtoit l'effet de cette converſation ſecrete, en advertirent Mr. Fouquet, & qu'il prit bien garde



à ne se pas deffaire de sa charge, mais il estoit tellement ennivré des grandeurs de la Cour ou il se croyoit mieux établi que jamais depuis la mort du Cardinal, que négligeant leur advis, il donna sa demission à Mr. de Harlay moyennant quatorze cents mille livres.

Voila le premier coup de la prudence du Roy, car quoy qu'il eut déjà donné beaucoup de marques de ce qu'il seroit un jour comme il ne regnoit pas proprement, & que ce n'estoit que le Cardinal, tout ce qu'il avoit fait jusques là n'étoit de nulle consideration s'il faut ainsi dire. Cette premiere marque de prudence fut bientost suivie d'un autre, je veux parler de la conduite qu'il tint pour faire arrester Mr. Fouquet, & pour decouvrir ceux qui estoient de sa caballe; car enfin son crime n'estoit pas seulement d'avoir dissipé les Finan-

Fi  
ac  
pa  
en  
pi  
pa  
ya  
fi  
pr  
fac  
cip  
fi  
co  
C  
len  
ou  
rig  
&  
à l  
co  
qu  
là  
fan  
fon



Finances, mais il estoit encore accusé d'avoir voulu former des partis dans l'Etat, & en effet on en trouva le projet parmi ses papiers après qu'il fut arresté, une partie mesme des Grands du Royaume estoient ses Pensionnaires, si bien qu'il falloit une grande prudence pour dissiper toutes ces factions, ce qui dependoit principalement de la premiere impression que le Roy donneroit de sa conduite.

Cependant, comme il estoit également dangereux de faire paroistre ou trop d'indulgence, ou trop de rigueur, il tint un milieu entre l'un & l'autre, bornant son ressentiment à l'exil de ceux qui estoient le plus coupables, & à reprimander ceux qui l'estoient moins, par ce moyen là chacun rentra dans le devoir sans qu'il perdit l'amitié de personne, car il ny en avoit point qui  
ne



n'e reconnut que quand il en auroit usé plus rigoureusement à leur égard ils n'auroient pas eu lieu de s'en plaindre. Mais son air ferieux suppleoit au deffaut de sa severité, & imprimoit une telle crainte qu'on avoit plus de peur de le facher, que si le chastiment eut suivi immediatement la faute.

L'emprisonnement de Mr. Fouquet eut deux choses de remarquables, l'une que ses ennemis qui estoient Mr. le Chancelier d'aujourd'hui & ceux qui entroient dans le Ministère ne purent le faire perir quelque soin qu'ils y apportassent, l'autre que cela fit connoistre à la Cour que le regne du Cardinal Mazarin estoit passé, pendant lequel chacun vouloit estre le Maître. A l'égard de la premiere, Berier qui estoit le confident de Mr. Colbert entra dans le Cabinet de Mr. Fouquet avant qu'on

qu  
pie  
par  
dis  
l'ac  
mé  
luy  
dres  
laqu  
neu  
quan  
ceux  
Mr.  
des p  
cette  
neces  
le Ca  
son m  
ta M  
à peir  
gens.  
Ai  
perir  
sauve



qu'on eut fait inventaire de ses papiers, & en ayant soustrait ceux par où il se pouvoit justifier de la dissipation des finances dont on l'accusoit, il en laissa un autre par mégarde qu'il avoit apporté avec luy & qui estoit une requête adressée à Mr. Colbert à la teste de laquelle estoit écrit, à Monseigneur Colbert, tellement que quand ce vint à faire l'inventaire, ceux qui y assistoient de la part de Mr. Fouquet prouverent le larcin des papiers qu'on luy avoit fait par cette piece, qu'il falloit de toute nécessité qu'on eut apportée dans le Cabinet, puisque du temps de son ministere bien loin qu'on traita Mr. Colbert de Monseigneur, à peine estoit il connu des honestes gens.

Ainsi à force de vouloir faire perir Mr. Fouquet ses ennemis le sauverent, ny ayant gueres d'apparen-



parence sans cela qu'il eut pû se tirer d'affaire, cependant le Roy, qui avoit la justice pour regle de ses actions vouloit qu'on fit le procès à ceux qui seroient convaincus de cette friponnerie, & comme cela regardoit Berier, Berier commença à faire le fou pour se soustraire à la rigueur de la justice, Mr. Colbert employa aussi de son costé tout le credit qu'il pouvoit avoir pour le sauver, & ayant donné une autre forme à cette affaire, le Roy crut ce qu'il luy en disoit, d'autant plustost qu'il commençoit à estre contant de ses services.

En effet autant par ses soins que par ceux que le Roy prenoit luy même, on commençoit à apporter un si grand ordre aux finances, ou le desordre avoit esté extraordinaire, qu'on croyoit estre dans un autre estat. On supprima les Tresoriers de l'Espargne, à la place

pla  
du  
qu'  
Ro  
felo  
ma  
Ro  
Co  
dan  
rité  
qua  
por  
utili  
ma  
liers  
fal  
ble  
que  
plus  
Tre  
gen  
qua  
la fo



place desquels on establit un garde du Tresor Royal, ce qui ne fut qu'une commission afin que le Roy le put changer ou continuer selon qu'il s'acquitteroit bien ou mal de son employ, cependant le Roy affistoit tous les jours au Conseil des Finances faisant voir dans un age peu avancé une maturité d'esprit d'un homme de cinquante ans. Ce changement apporta non seulement une grande utilité aux affaires de ce Prince, mais encore à celles des particuliers, car au lieu qu'auparavant il falloit faire une remise considerable pour avoir le payement de quelque ordonnance, il ne falloit plus que porter sa quittance au Tresor Royal pour avoir de l'argent comptant.

Le Roy supprima encore une quantité de charges qui estoient à la foule du peuple, & ayant établi



bli un revenu seur & solide, l'éclat de sa maison augmentoit à mesure que les desordres diminueoient ; les partisans qui s'estoient beaucoup engraisés du tems de M<sup>r</sup>. Fouquet furent recherchés à cause de leurs malversations, & tel qui preten- doit que le Roy luy dut deux ou trois millions luy en redevoit quelquefois d'avantage ; ainsi le Roy se vit tout d'un coup dans une grande opulence, & comme on estoit persuadé que ce grand changement ne venoit que de sa bonne conduite, chacun s'empressa de luy rendre des respects qu'on ne rend qu'à ceux pour qui l'on a conceu une forte estime.

Le soin que le Roy se donnoit pour les Finances n'empeschoit pas qu'il ne s'attachât fortement aux autres choses qui regardoient le bien de son Royaume ; & comme la discipline s'estoit beaucoup réla- chée

ché  
reso  
Il c  
laq  
s'ef  
em  
les  
de  
que  
qui  
cha  
mai  
gro  
qu'  
les  
des  
plus  
Co  
& e  
gne  
ils  
méc  
mo  
bien



chée parmy les gens de guerre, il  
 resolut de la rétablir entierement.  
 Il commença, par sa maison dans  
 laquelle tous les bons laboureurs  
 s'estoient fourrés pour avoir ex-  
 emption de tailles, tellement que  
 les charges de Gardes du Corps &  
 de Gendarmes se vendoient jus-  
 ques à quatre mille francs, pour ce  
 qui est des chevaux legers, leurs  
 charges ne se vendoient point,  
 mais le Capitaine prenoit un si  
 gros present pour les recevoir  
 qu'ils pouvoient bien dire qu'ils  
 les avoient acheptées: A l'égard  
 des officiers ils estoient beaucoup  
 plus propres pour demeurer à la  
 Cour que pour aller à la guerre,  
 & estant la pluspart de grands Sei-  
 gneurs, j'entends les Capitaines,  
 ils ne vouloient point aller à l'Ar-  
 mée; si on ne les faisoit tout au  
 moins Lieutenans Generaux, si  
 bien que comme on n'avoit garde  
 de



de confier le commandement à des gens comme eux qu'on favoit estre sans experience, toutes ces Compagnies qui font aujourd'hui la plus grande force du Royaume ne servoient que pour la monstre & pour toucher beaucoup d'argent.

Le Roy voulant remedier à ces abus choisit entre les plus grands Seigneurs du Royaume, ceux qui s'estoient le plus distingués dans les guerres, & leur donna aux uns la charge de Capitaine des Gardes du Corps, aux autres celle de Capitaine des Gendarmes, & ainsi de toutes les autres; pour ce qui est des subalternes comme ils n'estoient gueres plus expérimentés que les Capitaines, il choisit pareillement entre les Officiers de Cavallerie ceux qui avoient le plus de reputation, & leur fit remplir leurs places, donnant à ceuxcy quel-

quel  
leur  
il o  
fici  
son  
autr  
mais  
fait  
teni  
des  
tes  
s'il f  
ceux  
l'ex  
ne  
reto  
rava  
qui  
les a  
dev  
d'au  
plai  
I  
ord



quelque chose de plus conforme à leur inclination. Cecy estant fait il ordonna à ces nouveaux Officiers de la Maison qu'en suivant son exemple ils donnassent une autre forme aux Compagnies, mais ne s'en reposant pas tout à fait sur eux, il s'accoustuma à les tenir en garnison & à faire souvent des reveües par ce moyen-là toutes les Compagnies se purgerent s'il faut ainsi dire d'elles mêmes, car ceux qui n'estoient dedans que pour l'exemption destailles voyant qu'il ne leur estoit plus permis de s'en retourner chez eux comme auparavant, chercherent des charges qui leur fussent plus commodes. Et les autres se resolurent de faire leur devoir, voyant qu'il ny avoit point d'autre moyen que celuy-là pour plaire au Roy.

Le Roy établit aussy un grand ordre dans la Cavalerie legere & dans



dans l'Infanterie, & l'on créa  
 dans l'une & dans l'autre non seu-  
 lement des Brigadiers, mais enco-  
 re des inspecteurs, c'est à dire,  
 des personnes pour prendre garde  
 que les Capitaines fissent leur de-  
 voir, & afin qu'on ne crût pas  
 que leur autorité fut mal assurée,  
 on l'établit d'abord d'une manière  
 à faire rentrer chacun en luy mes-  
 me, car aussy tost qu'un de ces In-  
 specteurs vous avoit dit de mettre  
 vostre Compagnie en estat dans  
 un temps, il y falloit satisfaire ou  
 se refoudre à esté cassé.

Les Commissaires eurent ordre  
 pareillement d'estre extrêmement  
 exacts dans leurs reveües, & pour  
 donner de la crainte aux passevo-  
 lants dont il y avoit un grand  
 nombre, jusques la qu'il y avoit  
 des gens dans les Villes qui ne fai-  
 soient point d'autre metier, on fit  
 de nouvelles Ordonnances contre  
 eux

tr'eu  
 gou  
 bler  
 auff  
 leur  
 aup  
 habi  
 bloi  
 des  
 serv  
 si ho  
 Cav  
 que  
 nou  
 ce q  
 ient  
 fatig  
 rese  
 faire  
 tout  
 I  
 nec  
 re,  
 ten  
 che



er'eux qui furent executées si rigoureusement, que cela fit trembler les plus résolus. On assujettit aussy les Capitaines d'avoir soin de leurs Soldats qu'on laissoit aller auparavant nus pieds, & avec des habits si méchans, qu'ils ressembloient plutôt à des pauvres qu'à des gens qui avoient l'honneur de servir le Roy & de faire un metier si honorable. Pour ce qui est de la Cavallerie, le Roy estant informé que la pluspart des Capitaines nourrissoient mal leurs Chevaux ce qui estoit cause qu'ils perissoient dès qu'ils avoient la moindre fatigue, il resolut de fournir dorésenavant les fourages, faisant faire à cet effet des Magasins par toutes les frontieres.

Il establit encore une chose fort necessaire parmi les gens de guerre, qui fut, que tous ceux qui pretendroient avoir congé pour aller chez eux seroient obligés de s'ad-

F.

dres-



dresser à luy, c'est à dire, au ministre de la guerre, car on fait bien que le Roy ne sauroit entrer luy mesme dans un si grand detail, or cet ordre servit à deux choses, la premiere que les Officiers estant plus retenus à demander des congés, s'attachèrent plus fortement au service, l'autre que tout le ressentiment qui pouvoit naistre d'un refus ne tomboit plus sur les Officiers generaux, ausquels on avoit coûtume auparavant de s'adresser.

Cependant comme cet ordre n'estoit establi que pour retenir les gens dans le devoir, on ne refusoit point le congé à ceux que l'on savoit avoir des affaires pressées, ou qui representoient en avoir, mais on imposa une punition à ceux qui passeroient le temps de leur congé, qui fut qu'autant de jours qu'ils auroient manqué à se rendre à leur garnison, autant de jours demeureroient-

reroi  
donn  
la de  
un b  
plus  
qu'on  
cessai  
nu o  
dans  
n'esta  
Libe  
aux a  
qu'IP  
tabli  
tion  
ment  
cun p  
devo  
néan  
accro  
devo  
dans  
lors  
faut  
d'acco



3  
 reroient-ils en prison, & cette ordonnance s'exécute aujourd'hui à la dernière rigueur, ce qui produit un bon effet, car on ne s'amuse plus à demander congé à moins qu'on ne s'en puisse dispenser, nécessairement, & quand on l'a obtenu on se rend ponctuel à revenir dans le temps prescrit, chacun n'estant pas bien aise de passer pour Libertin & de servir d'exemple aux autres.

Il y avoit encore une chose à établir, qui estoit la subordination, & qui paroissoit extrêmement nécessaire, car quoy que chacun parut dans la soumission ou il devoit estre pour son supérieur, néanmoins plusieurs s'en faisoient accroire sous prétexte qu'ils ne devoient pas demeurer long temps dans les charges qu'ils avoient alors, & qu'ils n'exercoient, s'il faut ainsi dire, que par manière d'acquit, or comme le Roy n'en-



vendoit pas que de quelque quali-  
 té qu'on put estre on donnat ainsy  
 de méchans exemples, il assujettit  
 tout le Monde à de certaines cho-  
 ses sous pretexte de son service,  
 mais en effet pour assujetter chacun  
 à l'obeïssance, il fit une Ordon-  
 nance par laquelle tous les subal-  
 ternes estoient obligés d'entrer  
 chaque jour dans le detail de leur  
 Compagnie & de faire rapport aux  
 Capitaines de ce qu'ils y auroient  
 reconnu, mais comme beaucoup  
 negligoient d'abord d'y satisfaire  
 croyant peutestre, qu'il y alloit  
 du leur à faire de certaines choses  
 qui leur paroïssent basses, il y  
 eut ordre aux Capitaines de les in-  
 terdire en cas qu'ils y vinssent à  
 manquer, tellement que chacun  
 n'estant pas bien aise de se faire des  
 affaires commença peu à peu à  
 plier, & se fit ensuite une coûtume  
 de ce qui luy paroïssoit d'abord  
 si extraordinaire.

Les

L  
 teni  
 fire  
 Cap  
 per  
 cou  
 stoi  
 là es  
 faiso  
 men  
 cou  
 sanc  
 pou  
 n'es  
 bien  
 com  
 de  
 com  
 & m  
 tes  
 cho  
 v  
 Seig  
 fois  
 loit



Les Colonels de leur costé pour  
 tenir la main à cette Ordonnance  
 firent une grande distinction des  
 Capitaines & des Subalternes, ne  
 permettant jamais à ceuxcy de se  
 couvrir ny de s'asseoir quand ils e-  
 stoient chez eux, pendant que ceux  
 là estoient couverts & assis ce qui  
 faisoit rentrer les autres insensibile-  
 ment en eux mesmes, & les ac-  
 coûtumoit au respect & à l'obeïf-  
 sance qu'on vouloit qu'ils eussent  
 pour leurs Superieurs, en effet  
 n'est ce pas une chose necessaire &  
 bien plus honneste, que de voir  
 comme j'ay veu en d'autres Pais  
 de petits enseignes vouloir faire  
 comparaison avec les Capitaines  
 & mesme avec les Colonels, tou-  
 tes les fois que j'ay veu de pareilles  
 choses je me suis toujourns ressou-  
 venu de ce qui arriva à un grand  
 Seigneur de France la premiere  
 fois qu'il fut à l'armée où il se vou-  
 loit mesler de tout, jusques là



qu'un parti ayant esté bātū, il y trouvoit à redire & vouloit apprendre son metier à l'Officier qui le commandoit, qui avoit bien vingt cinq ou trente ans de service luy qui n'en avoit pas dix huit & dont c'estoit là, la premiere Campagne.

Le Roy après avoir donné ordre à ces choses, pourveut encore à celles qui luy paroissoient le plus de consequence comme pouvoient estre les Gouvernemens: dans quelques uns desquels il y avoit de certaines gens qui estoient entrés par la porte dorée plutôt que par leurs services, car du temps du Cardinal Mazarin, qui avoit de l'argent pouvoit pretendre à tout, & il n'avoit garde de refuser personne pourveu qu'il put trouver son Compte avec luy; mais le Roy estant tout d'un autre humeur rendit l'argent à ceux qui en avoient donné, & par le mesme moyen qu'ils

qu'  
trou  
tir,  
cro  
neu  
neu  
loin  
mis  
ce l  
assé  
hon  
leur  
gou  
néa  
tou  
pab  
qu'  
des  
po  
pre  
do  
le  
fai  
pa  
qu



qu'ils estoient entrés en charge il trouva le secret de les en faire sortir, il y en eut un cependant qui croyant qu'il y alloit de son honneur à ne pas quitter son Gouvernement, pria le Roy de le luy vouloir conserver & employa tant d'amis pour cela qui remonstroient à ce Prince que sa Famille qui estoit assés considerable s'en croiroit deshonnorée, qu'il ne voulut pas à leur consideration le traiter si rigoureusement que les autres, néanmoins comme il apprenoit tous les jours qu'il n'estoit pas capable de son employ, il luy fit dire qu'il falloit absolument qu'il s'en defit, à quoy ce Gouverneur ne pouvoit consentir, croyant qu'après la parole que le Roy avoit donné à ses amis il ne voudroit pas le pousser à bout, sur ces entrefaites il se rendit à la Cour & fit parler au Roy dés le soir mesme qu'il y fut arrivé, le Roy répon-



dit que c'estoit une chose resoluë  
 & dont il ne voulut point qu'on  
 luy rompit la teste davantage, mais  
 ce Gouverneur ne se rendant pas  
 encore pour cela, se preparoit à  
 employer tout le credit des person-  
 nes qui pouvoient le plus auprès de  
 ce Prince, quand le Roy pour se  
 delivrer tout d'un coup de ses im-  
 portunités luy dit un jour une cho-  
 se qui luy devoit estre bien sensi-  
 ble, mais qu'on trouva extrême-  
 ment spirituelle, ce fut en allant à  
 la Messe, temps auquel les Cour-  
 risans marchent devant & après le  
 Roy, or il arriva que ce Gouver-  
 neur estant devant & fort près de  
 sa personne le bout de son épée  
 donna dans les jambes du Roy, &  
 luy fit quelque douleur, tellement  
 que le Roy prenant cette occasion  
 là pour luy dire ce qu'il pensoit,  
 en verité, luy dit il, je suis bien  
 malheureux vostre épée n'a jamais  
 fait de mal qu'a moy. Le Gouver-  
 neur

ne  
 cor  
 ga  
 vo  
 il d  
 po  
 vo  
 ne  
 cho  
 sen  
 de  
 les  
 que  
 car  
 rien  
 res  
 ler  
 resse  
 ce M  
 quo  
 sans  
 cho  
 luy  
 fant



neur outré de ce reproche fait encore en si bonne Compagnie n'eut garde après cela de pretendre pouvoir conserver son Gouvernement il donna sa demission & le Roy en pourveut un autre en qui il pouvoit prendre plus de confiance.

Cependant la prudence du Roy ne parut point tant dans aucune chose que dans le pouvoir qu'il sembloit configner entre les mains de Mr. de Louvois, à qui tous les Officiers qui pretendoient quelque grace devoient s'adresser car quoy que ce Ministre n'osât rien faire, j'entends dans les affaires un peu importantes sans en parler au Roy, néanmoins tout le ressentiment du refus tomboit sur ce Ministre que chacun ne manquoit pas d'accuser de son malheur sans prendre garde que c'estoit une chose concertée entre le Roy & luy, afin que le Roy qui tout puissant qu'il est n'a pas de quoy con-



tenter tout le Monde, n'encou-  
 rut pas la haine de ceux qui pou-  
 voient estre outrés par un refus. La  
 mesme chose se pratiqua dans les  
 Finances ou Mr. Colbert sembloit  
 disposer de tout si absolument que  
 le peuple le rendoit responsable de  
 toutes les innovations, où ils ne  
 trouvoit pas son compte, mais  
 dans lesquels le Roy trouvoit tel-  
 lement le sien que jamais Roy n'a-  
 voit esté aussy puissant qu'il com-  
 mençoit à le devenir.

Toutes choses estant si bien éta-  
 blies & dans la guerre & dans les  
 finances, qui ont une telle relation  
 entr'elles, que l'une ne peut sub-  
 sister sans l'autre, car ce sont les  
 finances qui soustiennent la guerre  
 & la guerre qui soustient les finan-  
 ces, j'entends le credit du Prince,  
 il estoit bien difficile que la France  
 qui est si abondante en peuple & si  
 fertile en toutes sortes de biens ne  
 devint tous les jours florissante de  
 plus en plus.



Il y avoit néanmoins encore une chose à faire au Roy pour se rendre tout puissant, qui estoit d'abbaisser le credit des Parlemens & sur tout de celuy de Paris qui à l'exemple de celuy d'Angleterre croyoit qu'il luy estoit permis de s'opposer à la volonté des Rois; au reste comme cette affaire estoit delicate & qu'elle demandoit à estre maniée avec grande prudence le Roy attendit à la faire éclatter qu'il eut establi tellement son authorité qu'il fut difficile de l'ébranler, pour cet effet il jetta de la division entre la Noblesse & le Parlement, en quoy il reüssit fort bien en prenant le parti de celle-là contre celuy-cy, soit dans les rangs qui estoient à regler entr'eux ou dans les demelés qui survenoient entre les particuliers, ainsi il y eut un Edit par lequel les Ducs & Pairs devoient précéder dorenavant



les Presidens à mortier, ce qui estant auffi sensible aux uns que glorieux aux autres, il ny eut plus cette correspondance entr'eux en quoy residoit toute la force des uns & des autres, car autant qu'il estoit utile au Parlement d'avoir des personnes de qualité dans ses interests, autant estoit il necessaire aux autres d'avoir le Parlement pour ami de qui ils avoient tous les jours affaire, & certes la politique de ceux-cy estoit bien differente de celle du feu Prince de Condé Pere de celuy d'aujourd'hui; lequel ayant un jour deux millions d'argent comptant dans ses coffres, & estant enquis par un de ses amis pourquoy il n'en acquittoit pas ses debtes, il luy répondit que c'estoit parce qu'il avoit affaire de ses créanciers qui estoient tous du corps du Parlement, & qui apres qu'il ne leur devoit plus rien ne s'attacheroient peut-estre pas de même

à sa



à la fortune qu'ils fairoient, quand ils auroient quelque interest à demesler avec luy.

Ce Prince donc qui estoit un des plus grands politiques de son temps, croyoit qu'il estoit necessaire aux personnes de son rang & par consequent à ceux qui estoient encore moins que luy de bien vivre avec le Parlement, mais le Roy voulant empêcher cette union qui estoit si préjudiciable à sa grandeur, trouva moyen comme je viens de dire de la rompre, après quoy il reduisit le Parlement si bas que s'il y envoyoit encore des Edits, c'estoit plustost pour garder les anciennes coûtumes que pour luy laisser la liberté d'opiner dessus, ainsi quoy que bientoist après il en parut un ou le Parlement avoit interest luy même, qui estoit l'Edit par lequel on supprimeoit les rentes de l'Hostel de Ville, il n'osa s'y opposer & il fut enregistre



registré avec la même soumission  
 que si chacun eut augmenté par là  
 son revenu, au lieu qu'il le dimi-  
 nuoit, cependant cette affaire s'ac-  
 commoda en retranchant quelque  
 chose desdites rentes, ce qui estoit  
 tout ce que demandoit la Cour,  
 qui à si bien fait qu'elle ne paye  
 plus aujourd'hui que la moitié de  
 ce qu'elle payoit autrefois, cela  
 donna lieu à un Rentier qui appa-  
 remment n'attendoit pas après ce-  
 la pour vivre, car autrement il  
 luy eut esté difficile en raillant, de  
 faire les six vers suivans.

*Si des rentes pour nos péchés*

*Les quartiers nous sont retranchés*

*Pourquoy nous échauffer la bile*

*Nous ne changerons que de lieu*

*Nous allons à l'Hostel de Ville*

*Et nous irons à l'Hostel Dieu.*

Quoy qu'il en soit le Roy augmen-  
 toit non seulement par là son revenu  
 de beaucoup, mais encore par son  
 domaine qu'il retirait tous les jours  
 de

de  
 l'on  
 lem  
 ce  
 rem  
 dire  
 inju  
 des  
 exe  
 vres  
 qui  
 n'es  
 du  
 ce  
 just  
 cel  
 cap  
 C  
 ceu  
 de  
 que  
 tere  
 gen  
 bien  
 s'er  
 fa  
 che  
 jud  
 No  
 prin



de ceux qui l'avoient achepté à qui l'on précontoit les jouïssances, tellement que le plus souvent ils ne recevoient pas grand argent pour leur remboursement, on ne pouvoit pas dire néanmoins qu'il y eut là aucune injustice. Car n'estoit il pas juste que des gens qui avoient acquis par exemple un bien de quatre mille livres de rente moyenant douze ou quinze mille francs, comme cela n'estoit que trop ordinaire du temps du Cardinal Mazarin, rapportassent ce qu'ils avoient touché au delà du juste interest de leur argent, & que cela servit à les rembourser de leur capital.

Cependant comme le nombre de ceux qui avoient interest à ces sortes de choses estoit beaucoup moindre que de ceux qui ny avoient aucun interest, cela faisoit que beaucoup de gens louoient le Roy de favoriser si bien mettre à la raison, & ceux qui s'en estoient fait accroire pendant sa minorité, & ceux qui avoient cherché à faire leurs affaires au préjudice des siennes. Il y avoit de la Noblesse & même quelques uns des principaux d'entr'elles qui avoient  
de



de ces domaines en engagement, mais comme le Roy les recompensoit suffisamment d'ailleurs, ils estoient les premiers à se rendre justice & à repandre parmy le peuple qu'on n'avoit aucun sujet de se plaindre de ce que faisoit le Roy, ce qui faisoit que les autres subissoient le joug d'autant plus volontiers que se voyant abandonnés de ceux de qui ils attendoient de la protection, tout ce qu'ils auroient pû dire ou faire leur auroit esté bien inutile.

Toutes ces sortes de choses apportèrent un si grand changement dans le Royaume qui avoit toujours esté desuni jusques-là, que les François mêmes aussi-bien que les étrangers ne pouvoient assés admirer comment le Roy qui avoit esté si mal élevé, comme j'ay dit-cy devant, avoit pû mettre ordre en si peu de temps à des choses qui parroissoient si difficiles, car enfin quoy que j'aye tasché de faire voir le desordre ou estoit l'estat, je n'en ay fait néanmoins qu'une image imparfaite, les Guerres Civiles ayant cela de propre qu'elles causent bien plus de mal, que l'on n'en sauroit rapporter.

**F I N.**



~~Handwritten text~~  
55596

ULB Halle 3  
004 772 849



VD17

M.C.











Inches 1 2 3 4 5 6 7 8  
 Centimetres 1 2 3 4 5 6 7 8

# KODAK Color Control Patches

© The Tiffen Company, 2000

**Kodak**  
 LICENSED PRODUCT

Blue Cyan Green Yellow Red Magenta White 3/Color Black

Blue	Cyan	Green	Yellow	Red	Magenta	White	3/Color	Black
------	------	-------	--------	-----	---------	-------	---------	-------

Handwritten markings on the paper: 18.5, 5